



La santé au travail
dans le Nord - Pas-de-Calais

L'INFLUENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE SUR LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direccte Nord - Pas-de-Calais



L'INFLUENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE SUR LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	3
1. LE TISSU ÉCONOMIQUE EXPLIQUE UNE PART MINORITAIRE DE LA SUR-SINISTRALITÉ RÉGIONALE	4
1.1 LE NORD - PAS-DE-CALAIS EST TOUCHÉ PAR UNE SUR-SINISTRALITÉ HISTORIQUE	4
1.2 UN QUART DE LA SUR-SINISTRALITÉ RÉGIONALE EST LIÉ AUX PARTICULARITÉS ÉCONOMIQUES	5
2. LES SECTEURS IDENTIFIÉS EN RÉGION, ENTRE SINISTRALITÉ AU TRAVAIL ET SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES	6
3. DES DIFFÉRENCES SECTORIELLES DANS L'ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT	10
4. LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI PAR RAPPORT AU NORD - PAS-DE-CALAIS	12
4.1 ZONE D'EMPLOI DE ROUBAIX - TOURCOING	12
4.2 ZONE D'EMPLOI DE LILLE	14
4.3 ZONE D'EMPLOI DE DUNKERQUE	16
4.4 ZONE D'EMPLOI DE FLANDRE - LYS	18
4.5 ZONE D'EMPLOI DE DOUAI	20
4.6 ZONE D'EMPLOI DE VALENCIENNES	22
4.7 ZONE D'EMPLOI DE CAMBRAI	24
4.8 ZONE D'EMPLOI DE MAUBEUGE	26
4.9 ZONE D'EMPLOI D'ARRAS	28
4.10 ZONE D'EMPLOI DE LENS - HÉNIN	30
4.11 ZONE D'EMPLOI DE BÉTHUNE - BRUAY	32
4.12 ZONE D'EMPLOI DE SAINT-OMER	34
4.13 ZONE D'EMPLOI DE CALAIS	36
4.14 ZONE D'EMPLOI DE BOULOGNE-SUR-MER	38
4.15 ZONE D'EMPLOI DE BERCK - MONTREUIL	40

SYNTHÈSE

Historiquement, la fréquence des accidents du travail en région Nord - Pas-de-Calais se maintient au-dessus de la moyenne nationale. En 2013, cette sur-sinistralité atteint un niveau inédit de +2,9 points. Les particularités économiques d'une région marquée par des industries nécessitant une main d'œuvre autrefois importante (mines, textile, sidérurgie) sont souvent citées comme facteurs explicatifs.

Cette analyse démontre que le tissu économique explique en réalité seulement un quart de la sur-sinistralité régionale. Les problématiques propres de santé au travail demeurent donc très prégnantes dans le Nord - Pas-de-Calais.

Chaque secteur contribue à aggraver ou améliorer la situation régionale par sa spécificité économique et la fréquence de ses accidents du travail. L'étude identifie ces secteurs à risques dont la sinistralité au travail est singulière, à l'échelle de la région, mais également des départements et des zones d'emploi. D'autres secteurs plus remarquables se démarquent, à l'image des cultures et élevages agricoles en région. Ce secteur est d'ores et déjà suivi par les médecins du travail et conseillers prévention de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre du Plan Pluri-annuel de Santé Sécurité au Travail.

L'analyse retient des secteurs non identifiés par les préventeurs en première intention. Néanmoins, d'autres activités peu spécifiques mais très accidentogènes ne doivent pas être oubliées et font déjà l'objet d'actions en cours (ex : entreprises du BTP pour le risque de chute en hauteur dans le plan national de l'inspection du travail décliné en région ou entreprises de collecte des déchets ménagers, très petites entreprises des activités de maçonnerie et de garages parmi les actions régionales de l'Assurance Maladie - Risques professionnels en Nord - Pas-de-Calais).

TABLEAU 1 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la sur-sinistralité régionale

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Action sociale sans hébergement Commerce de détail Transports terrestres Logistique Intérim Santé	Commerce de gros Plasturgie Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager Restauration Hébergement	Réparation et installation de machines et d'équipements Textile	Cultures et élevages agricoles
Effet du poids économique (1)				
Effet de l'exposition aux risques (2)				
Contribution = (1) + (2)				

Défavorable Dans la moyenne nationale Favorable * à l'exception du commerce de gros et de la plasturgie

1. LE TISSU ÉCONOMIQUE EXPLIQUE UNE PART MINORITAIRE DE LA SUR-SINISTRALITÉ RÉGIONALE

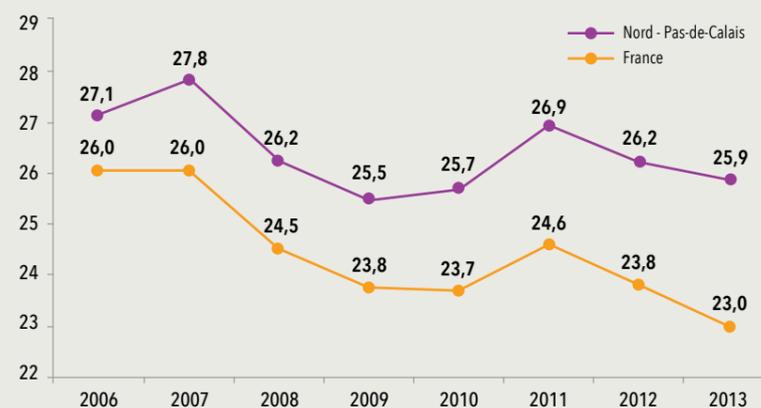
1.1 LE NORD - PAS-DE-CALAIS EST TOUCHÉ PAR UNE SUR-SINISTRALITÉ HISTORIQUE

Depuis plusieurs années, la fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais se maintient au-dessus de la moyenne nationale.

L'écart des taux de fréquence se stabilise entre 2007 et 2009, année marquée par la crise économique. Les taux sont alors en baisse en France et dans le Nord - Pas-de-Calais, en même temps que diminuent l'activité économique et l'emploi.

Depuis 2010, le Nord - Pas-de-Calais creuse à nouveau son écart avec la France pour atteindre une différence historique en 2013 (+2,9 points). Cette sur-sinistralité inédite résulte d'une baisse de la fréquence des accidents du travail en France alors qu'elle se stabilise au niveau régional sur la même période. Au total, 42 180 accidents du travail avec arrêt ont été déclarés dans les Régimes général et agricole en région, soit 25,9 accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées.

GRAPHIQUE 1 : Évolution des taux de fréquence national et régional entre 2006 et 2013



Source : Carsat Nord - Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais

Le taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence se définit comme le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées au cours d'une année, soit :

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$$

Cet indicateur a été privilégié à l'indice de fréquence, rapportant le nombre moyen d'accidents du travail avec arrêt pour mille salariés. En effet, le risque de subir un accident du travail dépend davantage du temps d'exposition, donc du nombre d'heures travaillées, que du nombre de salariés.

Le taux de fréquence utilisé dans les analyses régionales et départementales mesure la sinistralité touchant le champ global des salariés du Régime général et du Régime agricole. L'analyse par zone d'emploi ne porte que sur le champ des affiliés au Régime général.

1.2 UN QUART DE LA SUR-SINISTRALITÉ RÉGIONALE EST LIÉ AUX PARTICULARITÉS ÉCONOMIQUES

La sur-sinistralité régionale est évaluée par la différence de taux de fréquence entre le Nord - Pas-de-Calais et la France métropolitaine. Cette comparaison d'une région à une moyenne nationale amène à comparer deux entités aux structures économiques différentes.

Cette différence de structure économique influence l'écart des taux de fréquence. Pour une même sinistralité, un secteur plus présent en région qu'en France rendra mécaniquement le Nord - Pas-de-Calais plus accidentogène.

Ces différences de poids (ou effet de structure) doivent être neutralisées pour identifier les secteurs dont la sinistralité au travail est singulière. Pour cela, de nouveaux taux de fréquence sont calculés dans une région Nord - Pas-de-Calais « théorique » disposant de la même structure d'activités que la France métropolitaine, utilisée comme référence. L'écart des taux de fréquence ne révèle alors qu'une sinistralité réelle, hors effet de structure. **Les préventeurs ne pourront agir que sur cette « sinistralité hors structure » pour réduire les risques d'exposition des salariés.**

En 2013, la structure d'activités explique un quart de l'écart des taux de fréquence régional et national. L'écart restant révèle des problématiques de santé au travail.

TABLEAU 2 : Un quart de la sur-sinistralité du Nord - Pas-de-Calais est dû à sa structure d'activités

FRANCE MÉTROPOLITAINE			NORD - PAS-DE-CALAIS		
Nombre d'heures travaillées	Nombre d'accidents de travail	Taux de fréquence	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'accidents de travail	Taux de fréquence
28 482 842 642	654 730	23,0	1 630 829 354	42 182	25,9

Écart de taux de fréquence	Effet lié à la structure	Écart restant	Part de l'effet de structure
2,88	0,77	2,10	27 %

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Des biais autres que les différences économiques subsistent également dans l'écart restant tels que la composition de l'emploi salarié par âge, genre, qualification ou type de métier. Cette étude ne cherche pas à mesurer ces spécificités régionales.

Des résultats non comparables à l'étude parue en mars 2012

L'étude « Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais » parue en mars 2012 utilise les groupements de risque découpés en 142 postes dans la nomenclature spécifique de l'Assurance Maladie - Risques professionnels. Depuis 2014, les données de sinistralité sont analysées par secteur d'activité découpé en 88 postes dans la Nomenclature d'Activités Française.

La mesure d'un effet de structure est conditionnée au niveau de découpage choisi pour l'analyse. La part de la « sinistralité de structure » mesurée en 2012 sur des données 2010 ne peut donc en aucun cas être comparée à la part mesurée dans cette étude sur des données 2013.

2. LES SECTEURS IDENTIFIÉS EN RÉGION, ENTRE SINISTRALITÉ AU TRAVAIL ET SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES

La sinistralité du Nord - Pas-de-Calais est la résultante de la sinistralité de chacun de ses secteurs d'activité.

Par sa contribution, un secteur peut réduire ou aggraver la sinistralité régionale. Dans cette étude, la contribution est dite favorable lorsqu'elle réduit l'écart des taux de fréquence entre le Nord - Pas-de-Calais et la France.

Sur les 84 secteurs d'activité répertoriés dans l'économie régionale, 14 ont été plus particulièrement étudiés en raison de leur contribution déterminante sur la sinistralité régionale, qu'elle soit favorable ou défavorable.

TABLEAU 3 : Principaux secteurs impactant la fréquence régionale des accidents du travail

Secteurs d'activité	FRANCE MÉTROPOLITAINE			NORD - PAS-DE-CALAIS			Différence de structure (5)=(3)-(1)	Différence de taux (6)=(4)-(2)	Effet lié à la structure (7)=(4)x(5)	Écart restant (8)=(1)x(6)	Contribution (7)+(8)
	Structure économique (1)	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence (2)	Structure économique (3)	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence (4)					
Action sociale sans hébergement	3,1 %	29 320	33,2	4,3 %	2 868	41,1	0,01	7,86	+0,49	+0,24	+ 0,73
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	8,6 %	57 507	23,4	9,9 %	3 990	24,7	0,01	1,24	+ 0,32	+0,11	+0,43
Transports terrestres et transport par conduites	3,3 %	35 257	38,0	4,0 %	2 654	41,1	0,01	3,11	+0,29	+0,10	+0,39
Entreposage et services auxiliaires des transports	1,4 %	16 146	40,4	1,7 %	1 341	47,2	0,00	6,84	+0,16	+0,10	+0,26
Activités liées à l'emploi	3,9 %	37 245	33,9	4,2 %	2 456	35,8	0,00	1,99	+0,12	+0,08	+0,20
Activités pour la santé humaine	4,8 %	23 523	17,3	5,2 %	1 627	19,1	0,00	1,71	+0,09	+0,08	+0,17
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,9 %	6 572	26,2	0,9 %	638	45,6	-0,00	19,43	-0,01	+0,17	+0,16
Réparation et installation de machines et d'équipements	0,8 %	6 073	25,2	1,3 %	593	27,3	0,00	2,18	+0,13	+0,02	+0,15
Fabrication de textiles	0,2 %	1 416	22,4	0,8 %	288	20,9	0,01	-1,51	+0,13	-0,00	+0,13
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	4,9 %	26 740	19,0	4,5 %	1 686	23,1	-0,00	4,10	-0,11	+0,20	+0,10
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	2,5 %	25 449	35,4	2,1 %	1 419	41,7	-0,00	6,27	-0,18	+0,16	-0,02
Restauration	3,8 %	30 278	28,1	2,9 %	1 554	32,7	-0,01	4,60	-0,28	+0,17	-0,11
Hébergement	1,4 %	9 465	23,2	0,6 %	271	27,6	-0,01	4,42	-0,23	+0,06	-0,17
Cultures et production animale, chasse et services annexes	1,9 %	18 639	34,3	1,1 %	473	26,1	-0,01	-8,22	-0,21	-0,16	-0,36
Autres secteurs	58,5 %	331 100		56,5 %	20 324		-0,02		0,07	0,77	0,84
TOTAL	100,0 %	654 730	23,0	100,0 %	42 182	25,9	-	2,88	0,77	2,10	2,88

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

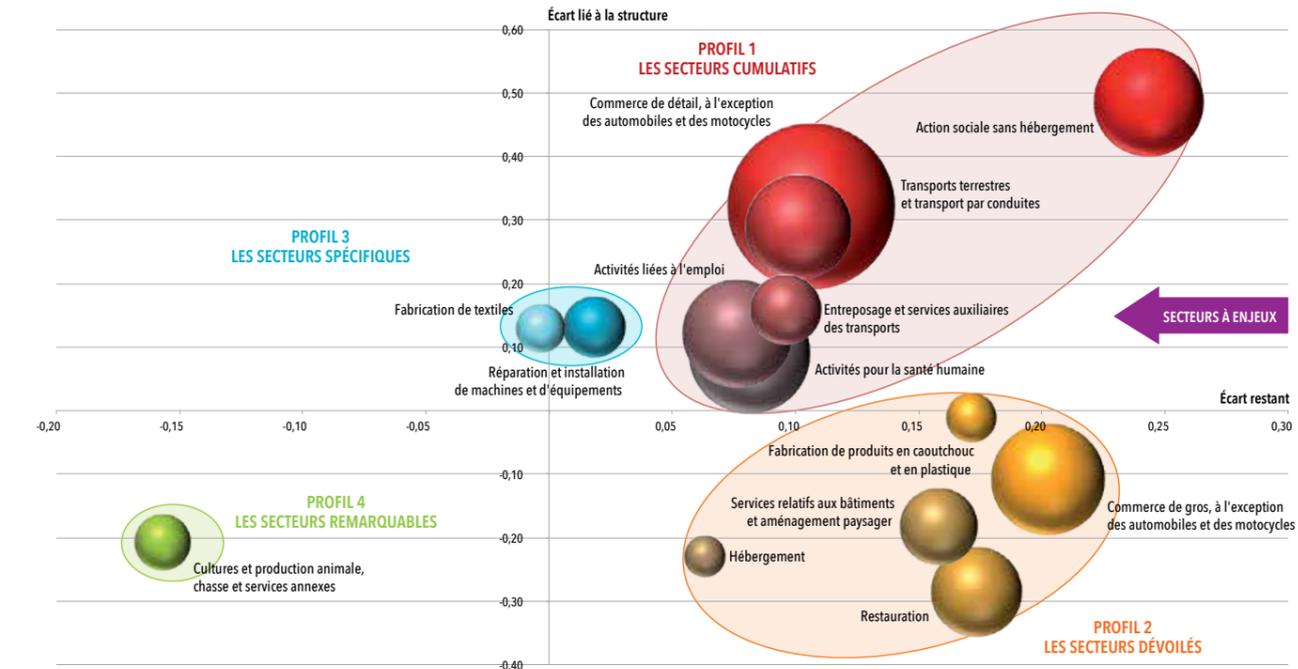
Note de lecture : l'effet lié à la structure utilise les taux de fréquence calculés dans le Nord - Pas-de-Calais en conservant la structure économique régionale. Il est mesuré en multipliant chaque taux de fréquence régional par la différence de structure. Il est positif lorsque le secteur est surreprésenté en région. L'écart restant utilise la structure économique nationale de référence. Il est mesuré en multipliant la structure économique de la France par la différence de taux de fréquence. La somme de ces deux composantes forme la contribution du secteur à la différence de taux de fréquence entre le Nord - Pas-de-Calais et la France. La somme des contributions de chaque secteur correspond à l'écart global de taux de fréquence entre le Nord - Pas-de-Calais et la France, soit 2,88 en 2013.

Remarque : le secteur « administration publique et défense – sécurité sociale obligatoire » ressorti dans l'analyse n'a pas été retenu dans les secteurs étudiés en raison de données trop partielles excluant les agents des fonctions publiques.

La contribution favorable ou défavorable dépend à la fois du poids économique du secteur (« effet lié à la structure » dans le tableau 3) et de la fréquence de ses accidents du travail (« écart restant » dans le tableau 3).

Les 14 secteurs identifiés ont été réunis dans quatre profils différents selon l'effet (positif ou négatif) de leur poids économique et l'effet (positif ou négatif) de leur fréquence des accidents du travail.

GRAPHIQUE 2 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence régionale des accidents du travail

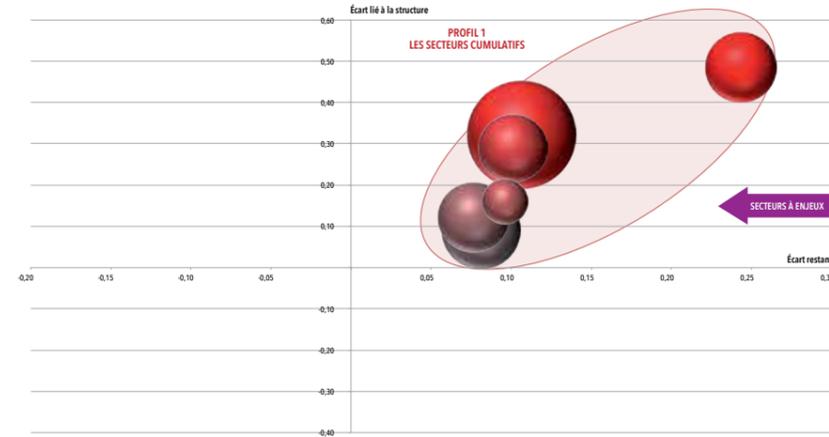


Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.

Sur le graphique 2, plus le secteur est haut, plus l'effet de structure lié aux différences de poids économique amplifie la fréquence des accidents du travail. Seule une variation des effectifs dans un secteur dynamique ou en crise aurait une influence sur cette « sinistralité de structure ».

En revanche, plus le secteur se trouve à droite du graphique, plus les problématiques de santé au travail sont importantes. **L'action des préventeurs serait particulièrement efficace si elle ciblait cette « sinistralité hors structure » des secteurs situés à droite du cadran (profils 1 et 2).**



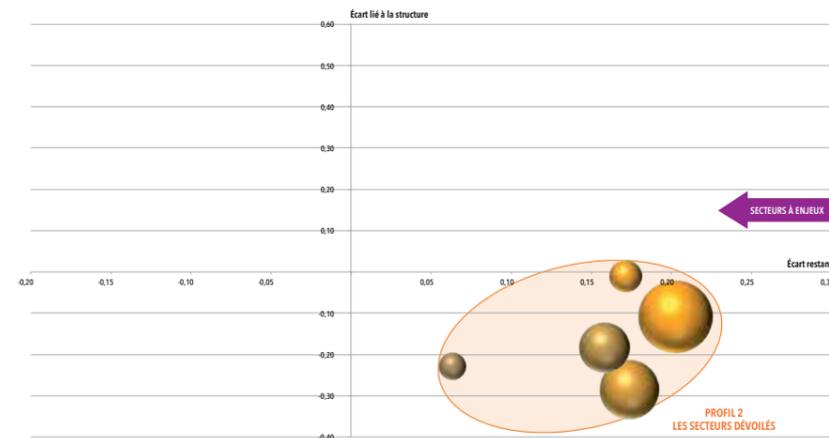
Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

PROFIL 1 : LES SECTEURS CUMULATIFS UNE SINISTRALITÉ AMPLIFIÉE

Action sociale sans hébergement, commerce de détail, transports terrestres, logistique, intérim, santé

Ces secteurs cumulent à la fois un poids économique et une fréquence des accidents du travail plus importants qu'en moyenne. Le poids économique amplifie une sinistralité persistante à structure neutralisée.

En région, l'aide à domicile est la principale activité présentant un risque d'exposition élevé au sein de l'action sociale. Dans le commerce de détail, les hypermarchés et la vente à distance engendrent de nombreux sinistres du fait d'un poids économique élevé en région alors que les problématiques de santé au travail sont plutôt liées aux supermarchés et au commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Dans les transports terrestres, deux secteurs cumulent poids économique important et sinistralité marquée : transports urbains et suburbains de voyageurs, et transports routiers de fret interurbains. Dans la santé humaine, de nombreux accidents du travail se concentrent dans les ambulances du fait d'une surreprésentation de l'emploi alors que les activités hospitalières dévoilent une situation spécifique en matière de santé au travail.

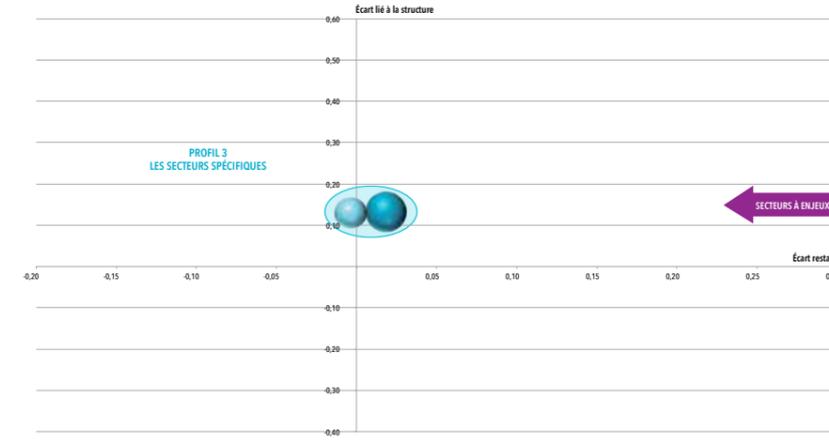


Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

PROFIL 2 : LES SECTEURS DÉVOILÉS UNE SINISTRALITÉ RÉVÉLÉE

Commerce de gros, plasturgie, nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager, restauration, hébergement

En apparence, ces secteurs contribuent pour la plupart à réduire la sinistralité régionale. En réalité, leur poids régional plus faible que dans l'économie nationale masque des problématiques de santé au travail. Une sinistralité apparaît à structure neutralisée.

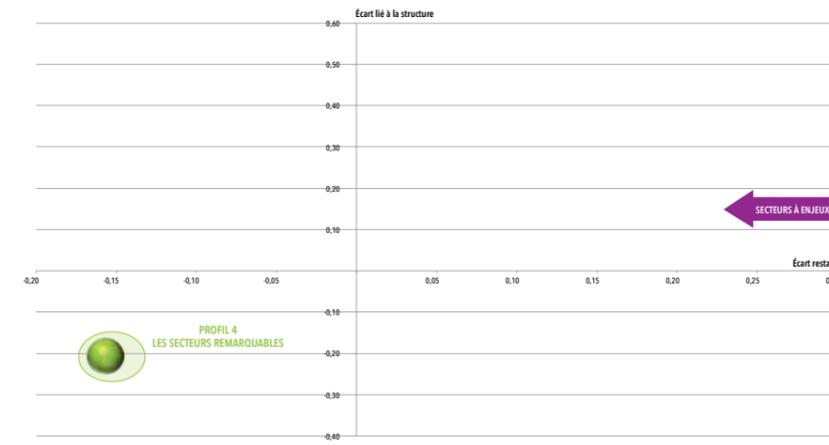


Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

PROFIL 3 : LES SECTEURS SPÉCIFIQUES UNE SINISTRALITÉ ÉCONOMIQUE

Réparation et installation de machines et d'équipements, textile

À structure neutralisée, la sinistralité reste proche de la situation de référence, voire plus favorable. Dans le Nord - Pas-de-Calais, ces secteurs sont spécifiques à la région en termes économiques, mais dans la moyenne nationale en termes de santé au travail.



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

PROFIL 4 : LES SECTEURS REMARQUABLES UNE SINISTRALITÉ FAVORABLE

Cultures et élevages agricoles

Leur poids plus faible qu'au niveau national réduit un risque d'exposition déjà moins élevé qu'en France à structure neutralisée.

PROFIL 5 : LES SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS UNE SINISTRALITÉ ORDINAIRE

Pas de secteur en région

Moins présents économiquement, ces secteurs bénéficient d'une sinistralité équivalente à la situation de référence. Ce profil apparaît dans l'analyse détaillée par zone d'emploi.

3. DES DIFFÉRENCES SECTORIELLES DANS L'ANALYSE DE LA SINISTRALITÉ PAR DÉPARTEMENT

L'écart de sinistralité entre les deux départements et la région s'explique en majorité par les spécificités économiques locales.

TABLEAU 4 : Part de la sinistralité liée au tissu économique dans le Nord et le Pas-de-Calais

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'accidents de travail	Taux de fréquence	Écart de taux de fréquence avec la région	Effet lié à la structure	Écart restant	Part de l'effet de structure
Nord - Pas-de-Calais	1 630 829 354	42 182	25,9	-	-	-	-
Nord	1 112 638 941	27 470	24,7	-1,18	-0,96	-0,22	81 %
Pas-de-Calais	518 190 413	14 712	28,4	2,53	1,46	1,07	58 %

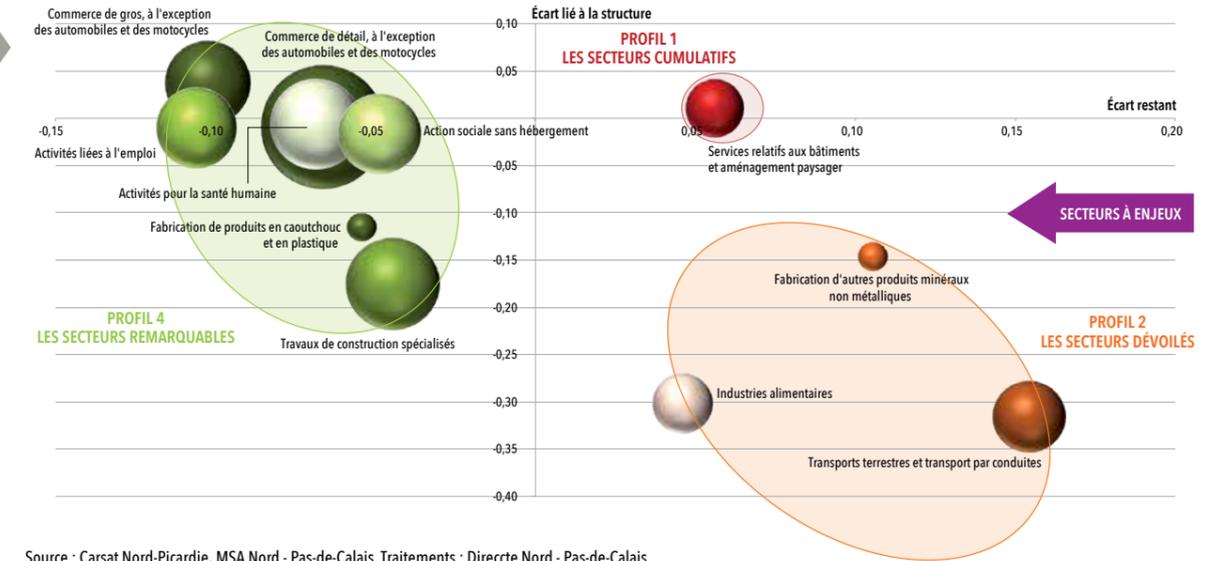
Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Des secteurs défavorables, à la fois plus représentés et plus accidentogènes qu'en région, se distinguent dans le Nord (services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager) et le Pas-de-Calais (activités liées à l'emploi, travaux de construction spécialisés, fabrication de produits en caoutchouc et en plastique) (profil 1).

En complément, d'autres activités accidentogènes mais moins présentes qu'en région dévoilent leur sinistralité dans chaque département (profil 2). Les secteurs contenant leur risque d'exposition sont soit aidés par un poids économique plus faible dans le Nord (profil 4), soit desservis par une surreprésentation dans le Pas-de-Calais (profil 3).

GRAPHIQUE 3 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans le département du Nord

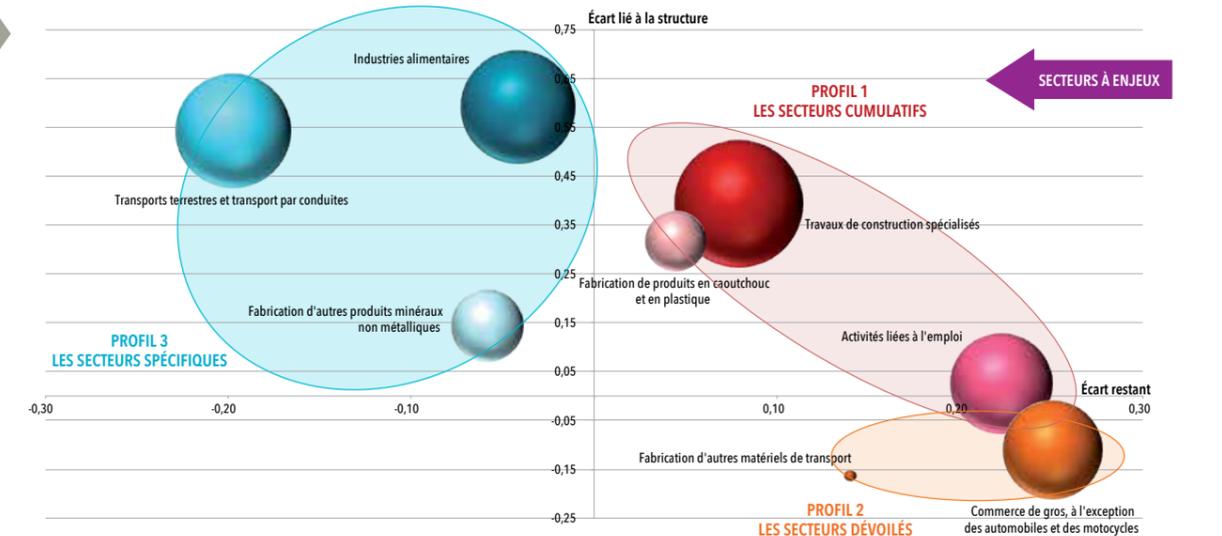
Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

GRAPHIQUE 4 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans le département du Pas-de-Calais

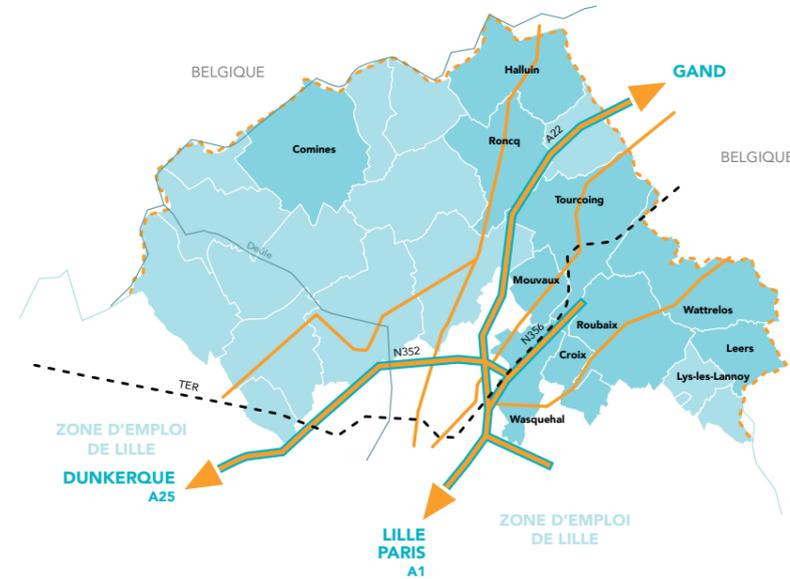
Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

4. LES SPÉCIFICITÉS DES ZONES D'EMPLOI PAR RAPPORT AU NORD - PAS-DE-CALAIS

4.1 ZONE D'EMPLOI DE ROUBAIX - TOURCOING



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Territoire le plus dense de la région, la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing compte 420 200 personnes dans 25 communes. Elle fait partie de Lille Métropole Communauté Urbaine, « métropole européenne » depuis 2013. La zone occupe le deuxième rang régional en nombre d'emplois et compte de nombreux sièges sociaux de groupes nationaux et internationaux.

TABLEAU 5 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Roubaix - Tourcoing

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	15 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	7 %
Travaux de construction spécialisés	6 %
Action sociale sans hébergement	5 %
Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	4 %

Source : Accoss - Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 4 550 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing, soit un peu plus d'un accident sur dix de la région. Le risque d'accidents apparaît plus élevé dans la zone, avec un taux de fréquence stable de 27,3. Les évolutions sont contrastées en fonction des secteurs, avec une hausse peu prononcée dans le tertiaire et une baisse des accidents dans l'industrie et la construction. Pour ces deux derniers, les accidents restent toutefois plus fréquents qu'en moyenne régionale.

Le taux de gravité de la zone est plus élevé que l'indicateur régional. Il se dégrade en 2013, principalement parce que la durée moyenne d'arrêt s'allonge. Les incapacités permanentes sont moins fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 11,0.

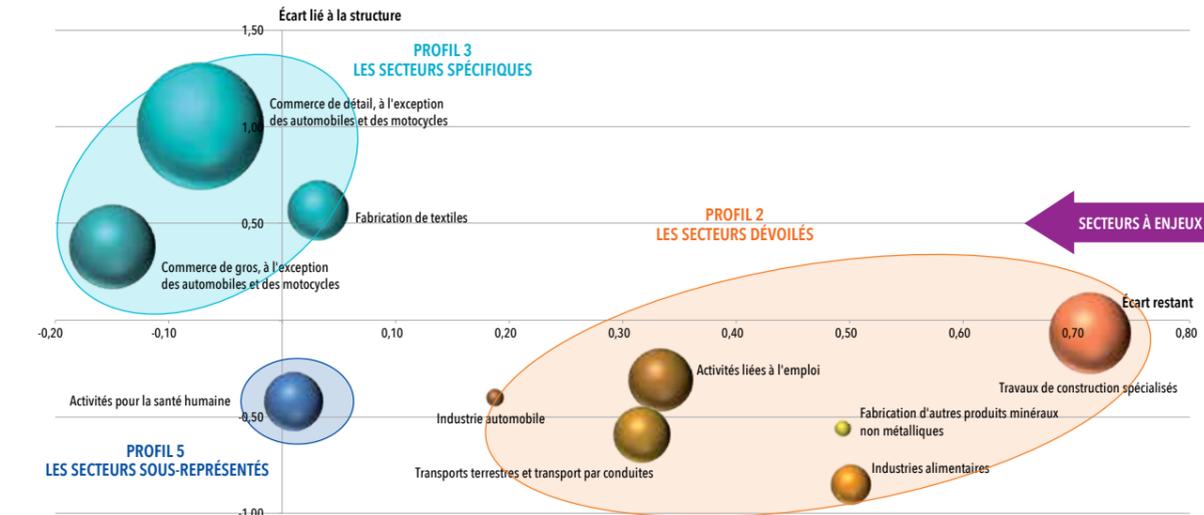
Le volume de maladies professionnelles indemnisées diminue pour atteindre 251 en 2013.

TABLEAU 6 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Roubaix - Tourcoing	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	4 550	41 151	2
Taux de fréquence	27,3	26,0	5
Taux de gravité	1,5	1,5	5
Indice de gravité	11,0	12,1	12
Maladies professionnelles	251	4 634	4
Indice de fréquence	2,2	4,3	13

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 5 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.

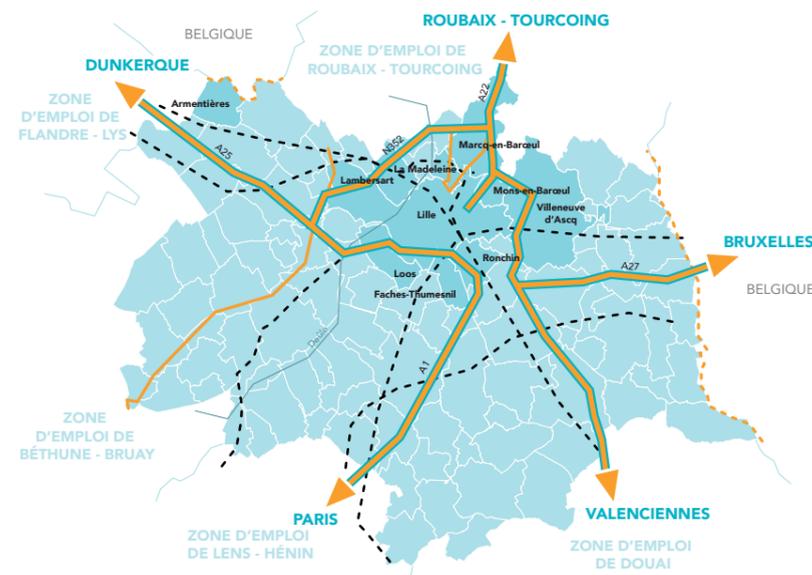
TABLEAU 7 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing

	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 5 SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS
	Travaux de construction spécialisés Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques Industrie agro-alimentaire Intérim Transports terrestres Industrie automobile	Commerce de gros et de détail Textile	Santé
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●*	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception des travaux de construction spécialisés

Dans la zone d'emploi de Roubaix - Tourcoing, six secteurs au moindre poids économique font apparaître des problématiques de santé au travail (profil 2). Secteur le plus défavorable en termes de sinistralité, les travaux de construction spécialisés désignent notamment des travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, ainsi que des travaux de peinture et vitrerie. La sinistralité est proche de la moyenne régionale dans les autres secteurs identifiés, qu'ils soient économiquement spécifiques (profil 3) ou sous-représentés (profil 5) sur Roubaix - Tourcoing. Dans le commerce de détail, la vente à distance subit un effet de structure important.

4.2 ZONE D'EMPLOI DE LILLE



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Lille regroupe 789 400 habitants dans 100 communes, de Lille à Ostricourt. Capitale régionale et préfecture de région, Lille constitue la principale ville de la Métropole Européenne de Lille. Le territoire profite d'une situation géographique privilégiée au niveau européen grâce à des réseaux denses routiers, autoroutiers et ferroviaires, l'aéroport de Lille-Lesquin à vocation euro-régionale et le troisième port fluvial de France. Lille reste le premier pôle d'emploi de la région.

TABLEAU 8 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Lille

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	11 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	5 %
Transports terrestres et transport par conduites	5 %
Travaux de construction spécialisés	5 %
Restauration	4 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

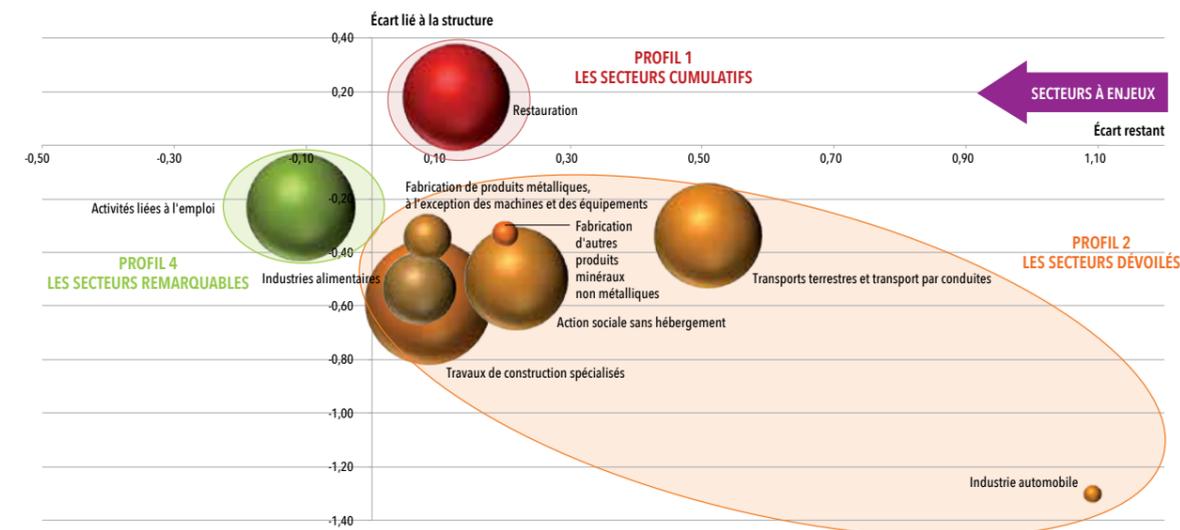
En 2013, 10 500 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Lille, soit un accident sur quatre de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît moins élevé dans la zone, avec un taux de 23,1, en diminution. La baisse de 2013 est principalement liée à la diminution des accidents dans l'industrie et dans une moindre mesure dans la construction. Néanmoins, malgré la baisse, les accidents du travail restent plus fréquents dans l'industrie par rapport à la situation régionale. En 2013, le taux de gravité de la zone demeure inférieur à la moyenne régionale. Cet indicateur est en augmentation du fait d'un allongement de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont moins fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 9,5 pour la zone. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente pour atteindre 512 en 2013.

TABLEAU 9 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Lille	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	10 500	41 151	1
Taux de fréquence	23,1	26,0	10
Taux de gravité	1,3	1,5	10
Indice de gravité	9,5	12,1	14
Maladies professionnelles	512	4 634	1
Indice de fréquence	1,7	4,3	15

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 6 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Lille



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 10 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Lille

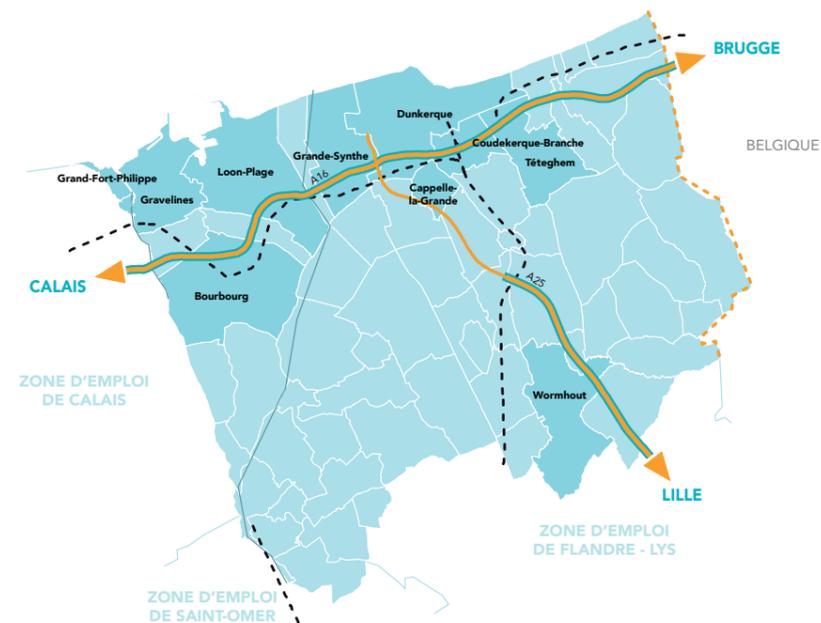
	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Restauration	Industrie automobile Transports terrestres Action sociale sans hébergement Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques Fabrication de produits métalliques Industrie agro-alimentaire Travaux de construction spécialisés	Intérim
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●*	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception des travaux de construction spécialisés



La restauration cumule poids économique important et sinistralité marquée (profil 1). Les secteurs au moindre poids économique du profil 2 révèlent des problématiques de santé au travail. L'industrie automobile se détache par une « sur-sinistralité de structure » singulière, sur un faible nombre d'emplois. L'aide à domicile est le principal responsable de l'effet hors structure constaté dans l'action sociale. Dans la construction, les travaux de charpente, et de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment sont les plus risqués. Sous-représentés dans la zone d'emploi, les intérimaires des agences de Lille risquent moins d'accidents du travail qu'en moyenne régionale, à structure neutralisée (profil 4).

4.3 ZONE D'EMPLOI DE DUNKERQUE



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Les 253 400 habitants de Dunkerque représentent 6 % de la population du Nord - Pas-de-Calais. Le territoire est desservi par l'axe autoroutier littoral A16-E40 qui le relie à la Belgique et par l'A25 à la métropole lilloise, des liaisons ferrées TGV vers Paris et TER/TGVR vers Lille et un canal grand gabarit vers Valenciennes. La zone d'emploi occupe le 6^e rang en nombre d'emplois. Parmi les équipements structurant l'espace dunkerquois, le complexe industrialo-portuaire joue un rôle primordial par ses qualités de troisième port de marchandises français (près de 44 millions de tonnes traitées) et de septième du range nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg.

TABLEAU 11 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Dunkerque

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Métallurgie	9 %
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	9 %
Action sociale sans hébergement	6 %
Travaux de construction spécialisés	6 %
Réparation et installation de machines et d'équipements	5 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

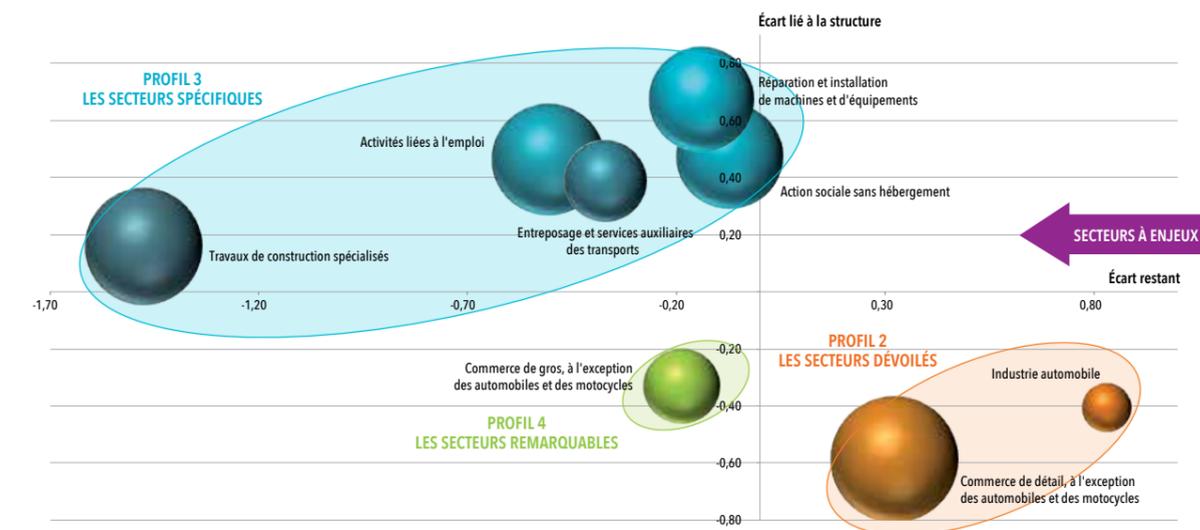
En 2013, 2 250 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Dunkerque, soit 5 % des accidents de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît le moins élevé parmi les zones d'emploi de la région, avec un taux de fréquence de 21,5, en hausse modérée. Les évolutions sont contrastées en fonction des secteurs d'activité : la fréquence des accidents du travail augmente dans le secteur tertiaire, et diminue dans l'industrie et la construction. En 2013, le taux de gravité de la zone demeure le plus faible de la région, bien qu'il soit en hausse en partie à cause de l'augmentation du nombre de sinistres mais surtout de l'allongement de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont moins fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 9,7 pour la zone. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente pour atteindre 244 en 2013.

TABLEAU 12 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Dunkerque	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	2 250	41 151	8
Taux de fréquence	21,5	26,0	15
Taux de gravité	1,1	1,5	15
Indice de gravité	9,7	12,1	13
Maladies professionnelles	244	4 634	5
Indice de fréquence	3,6	4,3	6

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 7 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Dunkerque



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 13 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Dunkerque

	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Industrie automobile Commerce de détail	Réparation et installation de machines et d'équipements Action sociale sans hébergement Logistique Intérim Travaux de construction spécialisés	Commerce de gros
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●*	●**	●

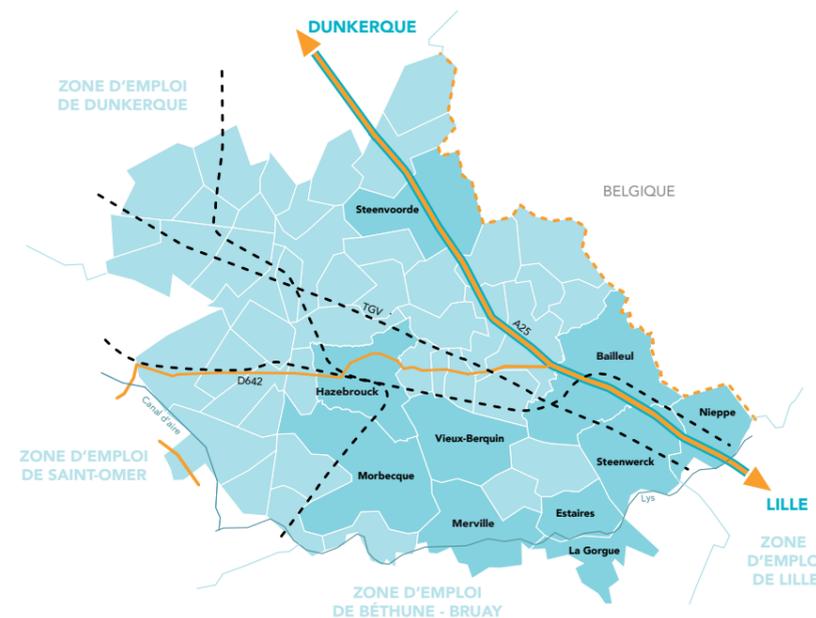
● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception de l'industrie automobile ** à l'exception des travaux de construction spécialisés



DUNKERQUE

Dans le profil 2, l'industrie automobile et le commerce de détail révèlent des problématiques de santé au travail. Les supermarchés, hypermarchés et commerces de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé sont les secteurs impactant le plus la sinistralité au sein du commerce de détail. Tous les secteurs spécifiques retenus dans l'analyse bénéficient d'une sinistralité plus favorable qu'en moyenne régionale, à structure neutralisée (profil 3). L'exposition aux accidents du travail se révèle particulièrement limitée dans les travaux de construction spécialisés. La réparation d'ouvrages en métaux est l'activité la plus surreprésentée dans la zone au sein de la réparation et installation de machines et d'équipements, engendrant ainsi un volume élevé d'accidents du travail. Au sein de l'action sociale, l'accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées a un impact marqué du fait du poids économique élevé du secteur. À structure neutralisée, le commerce de gros se démarque par une fréquence réduite des accidents du travail, favorisée par un poids plus faible qu'en région (profil 4).

4.4 ZONE D'EMPLOI DE FLANDRE - LYS



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Flandre - Lys bénéficie d'une situation géographique avantageuse. Traversée par deux axes routiers majeurs, elle est en liaison avec les ports du littoral par l'A16, à proximité du réseau autoroutier belge. Elle dispose en outre d'un aéroport à Merville, d'un accès ferroviaire et d'un accès fluvial. Malgré l'arrivée de nombreux actifs, le territoire compte l'un des plus faibles nombres d'habitants de la région, avec 123 400 personnes recensées en 2011, et le plus faible nombre d'emplois en région.

TABLEAU 14 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Flandre - Lys

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	11 %
Travaux de construction spécialisés	10 %
Industries alimentaires	9 %
Action sociale sans hébergement	6 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	6 %

Source : Acoess Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 1 076 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Flandre - Lys, soit 3 % des accidents de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît plus élevé dans la zone, avec un taux de fréquence de 29,8, en croissance. La hausse est liée à l'augmentation des accidents dans la construction et le secteur tertiaire. En outre, la fréquence des accidents du travail est nettement supérieure à la moyenne régionale pour l'industrie et la construction.

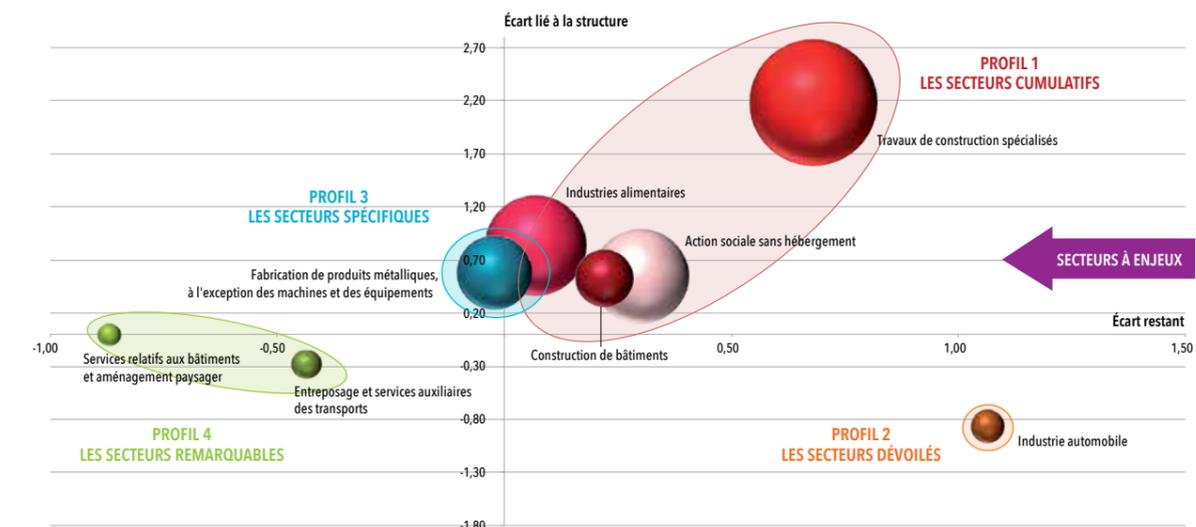
En hausse en 2013, le taux de gravité de la zone devient supérieur à l'indicateur de la région. Cette tendance s'explique par l'augmentation du nombre de sinistres et par l'allongement de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont moins fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 11,0 pour la zone. Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente pour atteindre 81 en 2013.

TABLEAU 15 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Flandre - Lys	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 076	41 151	13
Taux de fréquence	29,8	26,0	4
Taux de gravité	1,5	1,5	4
Indice de gravité	11,0	12,1	11
Maladies professionnelles	81	4 634	14
Indice de fréquence	3,3	4,3	9

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 8 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Flandre - Lys



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 16 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Flandre - Lys

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Travaux de construction spécialisés Industrie agro-alimentaire Action sociale sans hébergement Construction de bâtiments	Industrie automobile	Fabrication de produits métalliques	Logistique Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable

Les secteurs cumulatifs présentent une sinistralité persistante à structure neutralisée, en particulier dans les travaux de construction spécialisés employant un nombre important de salariés (profil 1). Dans ce secteur, les travaux d'installation électrique et les travaux de menuiserie bois et PVC engendrent notamment de nombreux accidents du travail du fait de leur poids économique élevé. Les travaux de terrassement courants et travaux préparatoires, les travaux de couverture par éléments présentent un effet spécifique important en matière de santé au travail. L'aide à domicile dévoile le risque d'exposition le plus marqué au sein des activités d'action sociale, une fois la structure neutralisée. L'industrie automobile dévoile une sinistralité corrigée des effets de structure (profil 2). La fabrication de produits métalliques est identifiée dans l'analyse par sa spécificité économique mais se situe dans la moyenne régionale pour la fréquence des accidents du travail (profil 3). À structure neutralisée, la logistique, le nettoyage de bâtiments et l'aménagement paysager se démarquent par une fréquence réduite des accidents du travail, favorisée par un poids plus faible qu'en région (profil 4).

4.5 ZONE D'EMPLOI DE DOUAI



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Douai rassemble 248 300 personnes dans 64 communes, soit 6 % des habitants du Nord – Pas-de-Calais. Elle constitue le cinquième territoire le plus dense de la région. Les deux plus importantes communes sont Douai et Sin-le-Noble.

TABLEAU 17 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Douai

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Industrie automobile	12 %
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	10 %
Travaux de construction spécialisés	6 %
Action sociale sans hébergement	6 %
Transports terrestres et transport par conduites	5 %

Source : Accoss - Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 2 354 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Douai, soit 6 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît parmi les plus élevés de la région, avec un taux de fréquence de 32,5, en hausse. La fréquence des accidents du travail croît dans l'industrie et la construction, et reste nettement supérieure à la moyenne régionale pour la construction et le secteur tertiaire.

En dégradation rapide en 2013, le taux de gravité de la zone est le troisième plus élevé de la région. Cette hausse marquée est liée à l'augmentation de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 13,6 pour la zone.

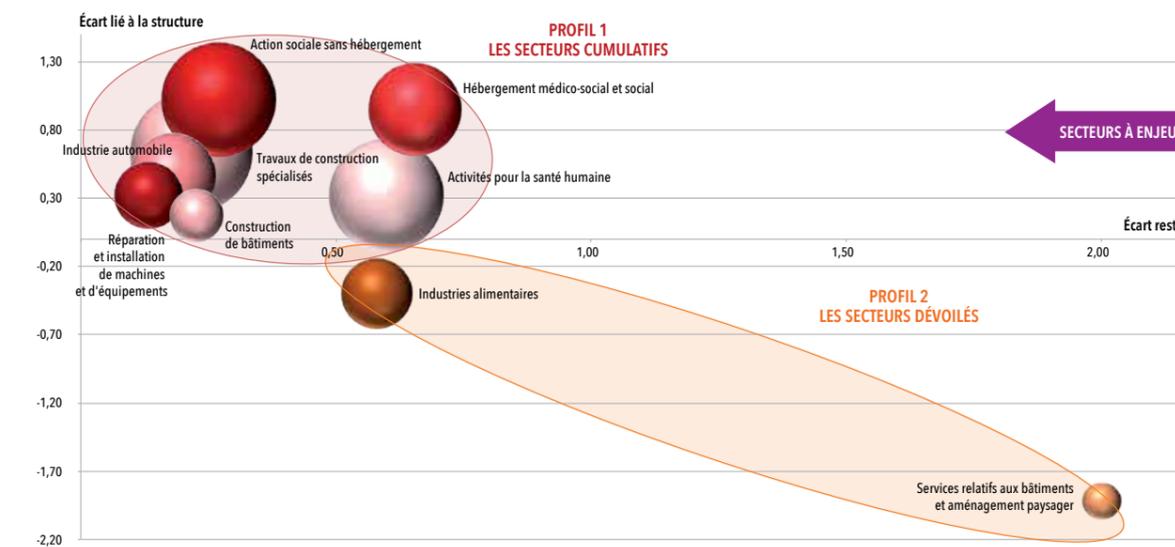
Le volume de maladies professionnelles indemnisées augmente peu pour atteindre 187 en 2013.

TABLEAU 18 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Douai	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	2 354	41 151	7
Taux de fréquence	32,5	26,0	2
Taux de gravité	1,9	1,5	3
Indice de gravité	13,6	12,1	7
Maladies professionnelles	187	4 634	9
Indice de fréquence	3,5	4,3	7

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 9 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Douai



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.

TABLEAU 19 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Douai

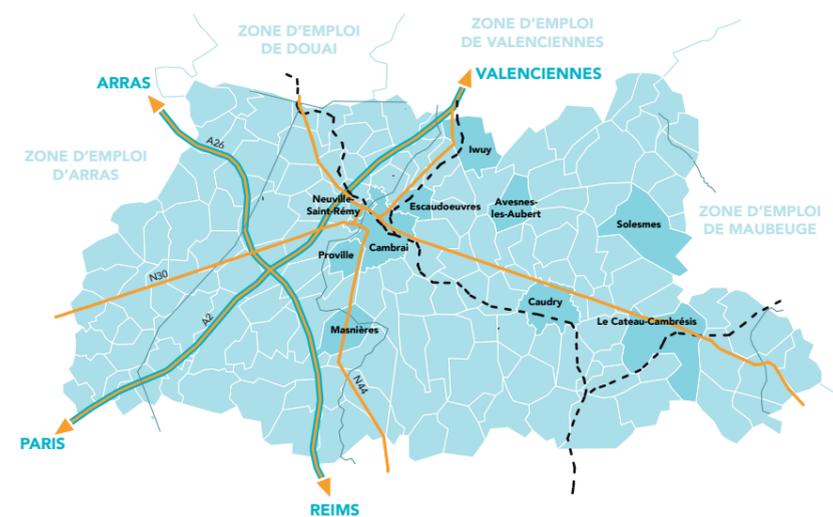
	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS
	Hébergement médico-social et social Santé Action sociale sans hébergement Travaux de construction spécialisés Industrie automobile Réparation et installation de machines et d'équipements Construction de bâtiments	Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager Industrie agro-alimentaire
Effet du poids économique (1)	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable

DOUAI

Dans la zone d'emploi de Douai, tous les secteurs influençant le taux de fréquence local sont défavorables en termes de santé au travail. Le risque déjà élevé d'exposition aux accidents du travail est soit amplifié par un poids économique important (profil 1), soit atténué par une sous-représentation en salariés (profil 2). Au sein des activités pour la santé humaine, les activités hospitalières sont majoritairement responsables de la situation spécifique en matière de santé au travail. L'hébergement médicalisé pour personnes âgées engendre principalement le risque d'exposition élevé dans l'hébergement médico-social. Dans les industries alimentaires, la transformation et conservation de la viande de boucherie présente l'effet spécifique le plus marqué en matière de santé au travail.

4.7 ZONE D'EMPLOI DE CAMBRAI



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Au sud de la région Nord - Pas-de-Calais, le Cambrésis bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. Le territoire se situe à proximité immédiate des autoroutes A2 « Paris-Bruxelles » et A26 « Calais-Reims », permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes. Le canal de Saint-Quentin passant à l'ouest de Cambrai constitue un atout supplémentaire pour le transport. Cambrai est le pôle principal d'une zone d'emploi regroupant 180 200 habitants dans 151 communes.

TABLEAU 23 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Cambrai

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12 %
Travaux de construction spécialisés	7 %
Fabrication de textiles	6 %
Action sociale sans hébergement	6 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	5 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 1 386 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Cambrai, soit 3 % des accidents de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît proche du niveau observé en région, avec un taux de fréquence de 26,0, en croissance. L'augmentation est soutenue par la hausse de la fréquence des accidents du travail dans le secteur tertiaire.

En 2013, le taux de gravité de la zone reste inférieur à l'indicateur régional, bien qu'il se dégrade : cette évolution est liée à la hausse de la fréquence des sinistres. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 17,6 pour la zone.

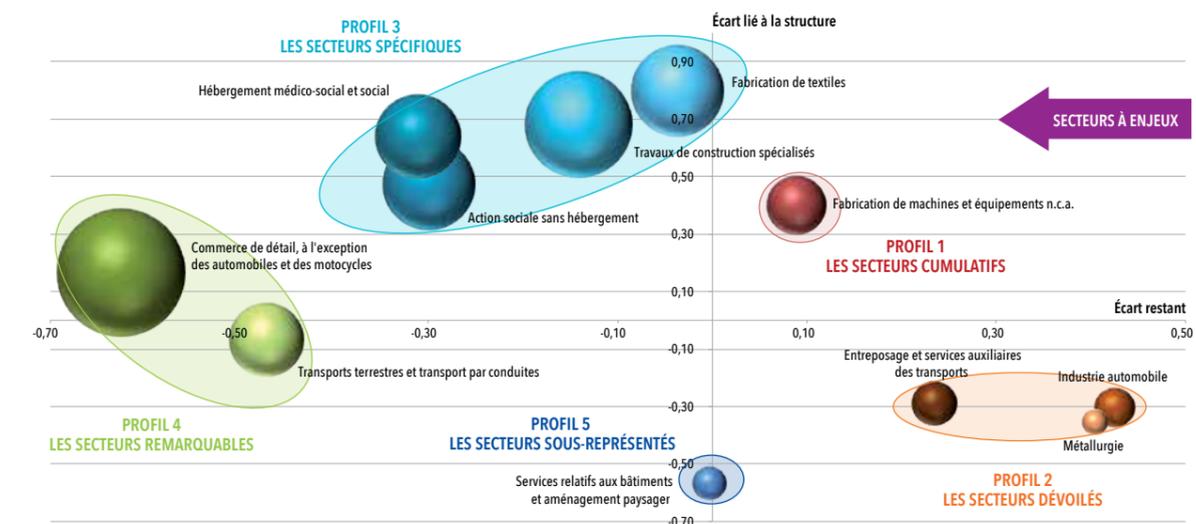
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est stable pour atteindre 86 en 2013.

TABLEAU 24 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Cambrai	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 386	41 151	11
Taux de fréquence	26,0	26,0	7
Taux de gravité	1,3	1,5	8
Indice de gravité	17,6	12,1	2
Maladies professionnelles	86	4 634	13
Indice de fréquence	2,4	4,3	12

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 11 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Cambrai



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 25 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Cambrai

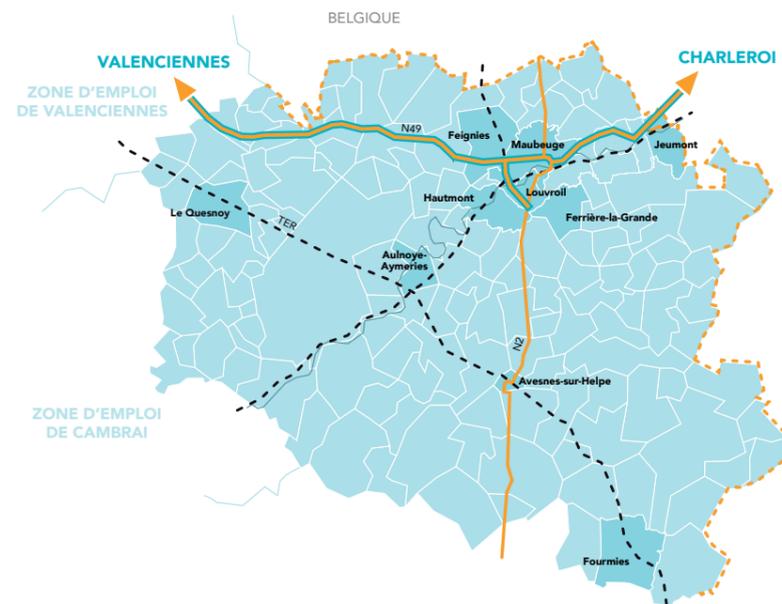
	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES	PROFIL 5 SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS
	Fabrication de machines et équipements	Industrie automobile Logistique Métallurgie	Textile Travaux de construction spécialisés Action sociale sans hébergement Hébergement médico-social et social	Transports terrestres Commerce de détail	Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●*	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception du commerce de détail

CAMBRAI

La fabrication de machines et équipements cumule poids économique important et sinistralité marquée (profil 1). L'industrie automobile, la métallurgie et la logistique dévoilent une sinistralité corrigée des effets de structure (profil 2). Dans les profils 3 et 5, le risque d'exposition aux accidents du travail est proche de la moyenne régionale à structure comparable, voire plus favorable dans l'action sociale avec et sans hébergement. Le commerce de détail et les transports terrestres enregistrent un bilan de sinistralité nettement positif, à structure neutralisée (profil 4). Au sein du commerce de détail, les hypermarchés ont le poids économique le plus important du secteur et engendrent ainsi de nombreux sinistres ; cet effet est néanmoins totalement annulé par un faible risque d'exposition.

4.8 ZONE D'EMPLOI DE MAUBEUGE



Source : Direccte Nord - Pas-de-Calais

À l'extrême sud-est de la région, la zone d'emploi de Maubeuge se situe à l'intersection de deux grands courants d'échanges : nord-sud (Benelux/Europe du Sud) et est-ouest (Europe Centrale/façade littorale). Sa frontière avec le Hainaut belge (Mons et Charleroi) est à l'origine de relations économiques anciennes et lui permet aujourd'hui de bénéficier d'infrastructures de transports (aéroport de Charleroi, autoroute E42).
Début 2011, Maubeuge compte 232 700 habitants.

TABLEAU 26 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Maubeuge

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12 %
Métallurgie	7 %
Action sociale sans hébergement	6 %
Travaux de construction spécialisés	6 %
Industrie automobile	6 %

Source : Accoss - Calculs : Direccte Nord - Pas-de-Calais

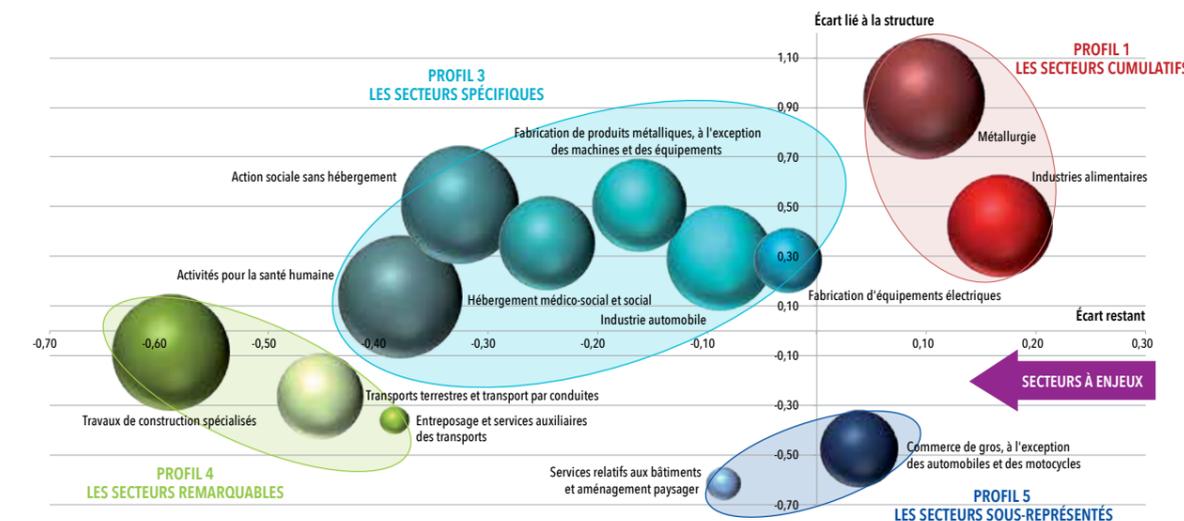
En 2013, 1 420 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Maubeuge, soit 3 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît moins élevé qu'en région, avec un taux de fréquence de 21,9, en baisse. La diminution est principalement imputable à la baisse des accidents du travail dans la construction mais les trois grands secteurs d'activité présentent une fréquence des accidents du travail inférieure à la moyenne régionale.
Deuxième plus faible taux de la région, le taux de gravité se réduit significativement en 2013. Cette évolution est uniquement liée à la baisse du nombre de sinistres car la durée d'arrêt augmente. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 13,9 pour la zone.
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 74 en 2013.

TABLEAU 27 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Maubeuge	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 420	41 151	10
Taux de fréquence	21,9	26,0	14
Taux de gravité	1,2	1,5	14
Indice de gravité	13,9	12,1	6
Maladies professionnelles	74	4 634	15
Indice de fréquence	1,7	4,3	14

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 12 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Maubeuge



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Direccte Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 28 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Maubeuge

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES	PROFIL 5 SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS
	Métallurgie Industrie agro-alimentaire	Fabrication d'équipements électriques Industrie automobile Fabrication de produits métalliques Hébergement médico-social et social Action sociale sans hébergement Santé	Logistique Transports terrestres Travaux de construction spécialisés	Commerce de gros Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●*	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception de la santé

Le poids important de la métallurgie et de l'industrie agro-alimentaire sur Maubeuge amplifie une fréquence déjà élevée d'accidents du travail à structure neutralisée (profil 1). Au sein de la métallurgie, le risque d'exposition est le plus élevé dans la fonderie. Du fait de son poids économique, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche engendre de nombreux sinistres même si la boulangerie et boulangerie-pâtisserie dévoile le risque d'exposition le plus important. Les secteurs spécifiques du profil 3 bénéficient d'une « sinistralité hors structure » ordinaire à favorable par rapport à la moyenne régionale. L'exposition aux accidents du travail se révèle particulièrement limitée dans la santé et l'action sociale. La fréquence des accidents du travail est proche de la situation régionale dans les secteurs sous-représentés en profil 5. À structure neutralisée, la logistique, les transports terrestres et les travaux de construction spécialisés se démarquent par une fréquence contenue des accidents du travail (profil 4).

MAUBEUGE

4.9 ZONE D'EMPLOI D'ARRAS



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi centrée sur le pôle principal d'Arras compte 241 600 habitants dans 350 communes couvrant le tiers du département. Elle dispose d'une situation privilégiée entre Paris, Londres et Bruxelles. Le territoire d'Arras se divise en deux zones historiques : à l'est, l'Artois profite d'un haut niveau d'équipement avec le passage de deux autoroutes majeures du Nord de la France et du TGV rapprochant le centre-ville de Paris à une heure d'Arras alors qu'à l'ouest, le Ternois resté plus rural est davantage enclavé, limitant ses possibilités de développement.

TABLEAU 29 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Arras

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	9 %
Travaux de construction spécialisés	9 %
Transports terrestres et transport par conduites	7 %
Action sociale sans hébergement	7 %
Industries alimentaires	6 %

Source : Accoss - Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 2 436 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi d'Arras, soit 6 % des accidents de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît proche du niveau observé en région, avec un taux de fréquence de 25,6, en hausse. Le nombre d'accidents du travail dans le secteur tertiaire plus élevé qu'en 2012 explique la croissance globale des indicateurs de fréquence de la zone.

Le taux de gravité se réduit significativement pour devenir inférieur à l'indicateur régional. Cette évolution est principalement liée à la baisse de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 14,0 pour la zone.

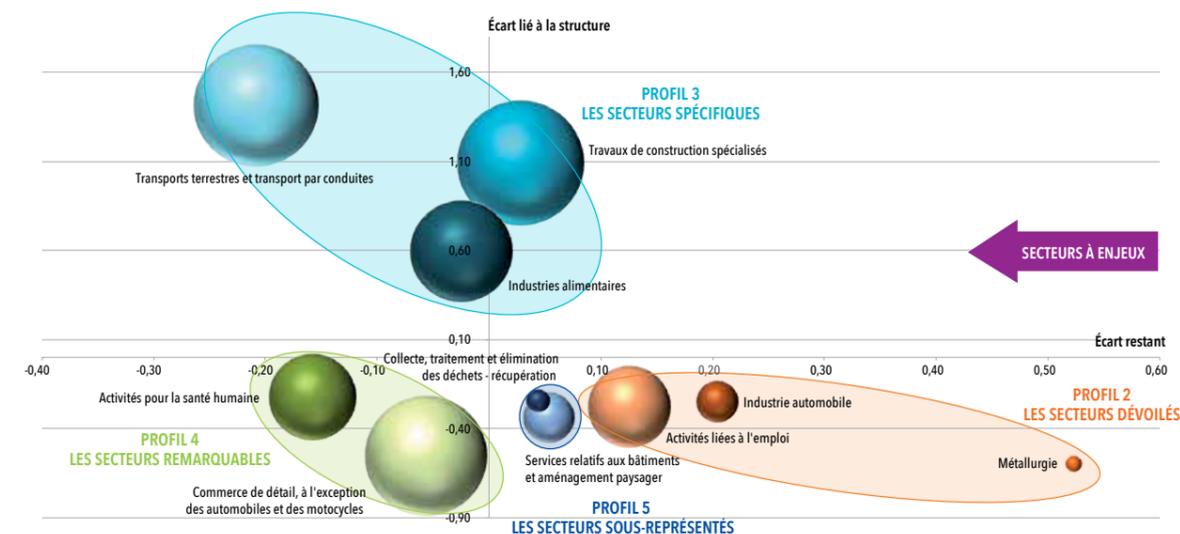
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en progression pour atteindre 193 en 2013.

TABLEAU 30 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Arras	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	2 436	41 151	6
Taux de fréquence	25,6	26,0	8
Taux de gravité	1,4	1,5	7
Indice de gravité	14,0	12,1	5
Maladies professionnelles	193	4 634	8
Indice de fréquence	3,1	4,3	10

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 13 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi d'Arras



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

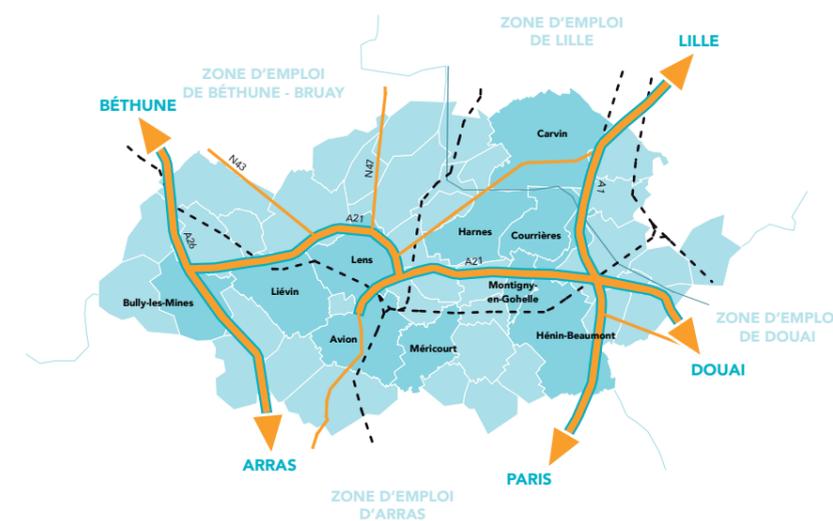
TABLEAU 31 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi d'Arras

	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES	PROFIL 5 SECTEURS SOUS-REPRÉSENTÉS
	Métallurgie Industrie automobile Intérim	Travaux de construction spécialisés Industrie agro-alimentaire Transports terrestres	Commerce de détail Santé	Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager Collecte, traitement et élimination des déchets - récupération
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●*	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception des transports terrestres

Des problématiques touchant spécifiquement la santé au travail apparaissent dans le profil 2, sur des secteurs peu développés autour d'Arras. Dans les profils 3 et 5, la sinistralité est proche de la moyenne régionale à structure comparable, voire plus favorable dans les transports terrestres. Au sein de la construction spécialisée, les travaux d'installation électrique, de menuiserie bois et PVC et de couverture impactent fortement la sinistralité de la zone du fait d'une surreprésentation numérique de l'emploi. Le risque d'exposition aux accidents du travail est limité dans le commerce de détail et la santé, par un poids économique et une sinistralité plus faibles qu'en moyenne régionale (profil 4).

4.10 ZONE D'EMPLOI DE LENS - HÉNIN



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Lens - Hénin compte 364 000 habitants, soit 9 % de la population du Nord - Pas-de-Calais. La zone est située au cœur de l'arc minier et au carrefour des grands axes de communication nord-sud, est-ouest, entre Lille et Arras. Le territoire occupe le 4^e rang en nombre d'emplois.

TABLEAU 32 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Lens - Hénin

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12 %
Travaux de construction spécialisés	7 %
Transports terrestres et transport par conduites	7 %
Activités pour la santé humaine	6 %
Activités liées à l'emploi	6 %

Source : Accoss - Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 4 483 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Lens - Hénin, soit un peu plus d'un accident sur dix de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît le plus élevé de la région, avec un taux de fréquence de 37,0, en augmentation. Les trois grands secteurs d'activité présentent une fréquence nettement supérieure à la moyenne régionale.

Le taux de gravité se réduit mais reste le plus élevé de la région ; cette évolution est principalement due à la diminution de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 16,4 pour la zone.

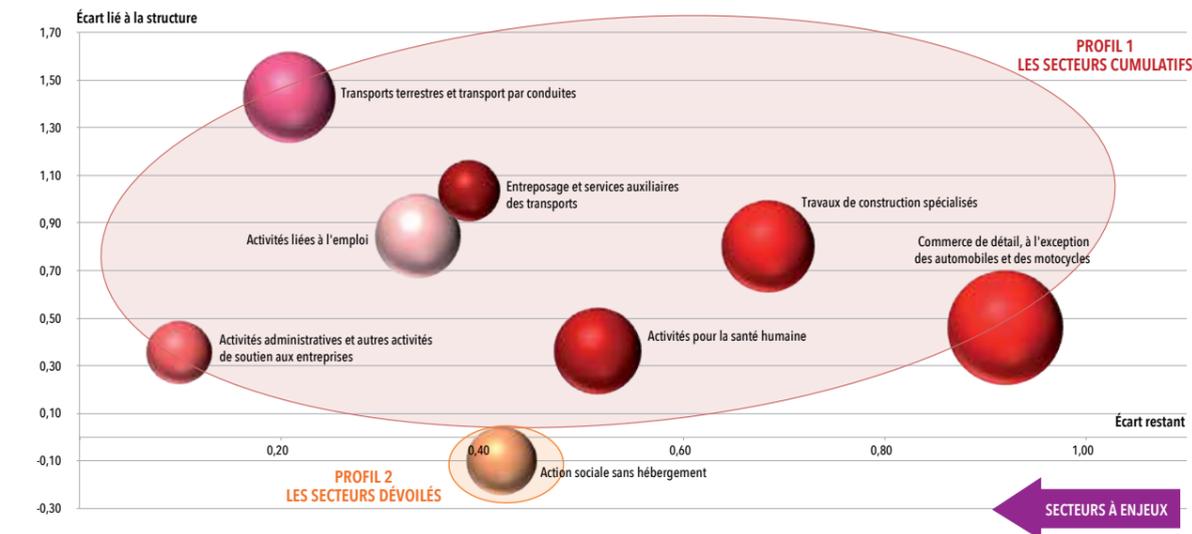
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en recul pour atteindre 469 en 2013.

TABLEAU 33 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Lens - Hénin	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	4 483	41 151	3
Taux de fréquence	37,0	26,0	1
Taux de gravité	2,3	1,5	1
Indice de gravité	16,4	12,1	3
Maladies professionnelles	469	4 634	2
Indice de fréquence	5,8	4,3	2

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 14 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Lens - Hénin



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.

TABLEAU 34 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Lens - Hénin

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS
	Commerce de détail Travaux de construction spécialisés Santé Logistique Intérim Transports terrestres Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (centres d'appels)	Action sociale sans hébergement
Effet du poids économique (1)	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable



LENS - HÉNIN

Dans la zone d'emploi de Lens - Hénin, tous les secteurs influençant le taux de fréquence local sont défavorables en termes de santé au travail. Seule l'action sociale sans hébergement n'aggrave pas le risque d'exposition aux accidents du travail par son poids économique (profil 2), contrairement aux secteurs cumulatifs du profil 1.

Au sein du commerce de détail, les supermarchés impactent le plus la sinistralité avec un effet lié au poids économique du secteur, mais aussi à un risque d'exposition élevé. Les hypermarchés et le commerce de détail de meubles combinent également les deux effets mais dans une moindre mesure.

Dans les travaux de construction spécialisés, les activités ayant le plus fort impact sur la sinistralité, une fois la structure neutralisée, sont les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, les travaux de peinture et vitrerie.

Le risque d'exposition le plus élevé concerne les activités hospitalières au sein des activités pour la santé humaine, et l'aide à domicile parmi les activités d'action sociale.

4.11 ZONE D'EMPLOI DE BÉTHUNE - BRUAY



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Béthune - Bruay compte 291 000 personnes, soit 7 % des habitants du Nord - Pas-de-Calais. Elle occupe le septième rang en nombre d'emplois dans les secteurs concurrentiels. Le tertiaire marchand est sensiblement moins développé qu'en région, contrairement à l'industrie qui reste une spécificité territoriale malgré la décline de l'emploi.

TABLEAU 35 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Béthune - Bruay

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12 %
Industries alimentaires	8 %
Travaux de construction spécialisés	7 %
Industrie automobile	7 %
Action sociale sans hébergement	6 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 2 718 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Béthune - Bruay, soit 7 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît parmi les plus élevés de la région, avec un taux de fréquence de 31,8, en hausse. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des accidents dans le secteur tertiaire. Leur fréquence est par ailleurs plus élevée qu'en moyenne pour les trois grands secteurs d'activité.

Le taux de gravité se réduit mais reste le deuxième plus élevé de la région. Cette baisse est liée à la diminution de la durée moyenne d'arrêt et aurait été plus marquée si les sinistres n'avaient pas été plus nombreux. Les incapacités permanentes sont les plus fréquentes en région, l'indice de gravité s'élevant à 18,5 pour la zone.

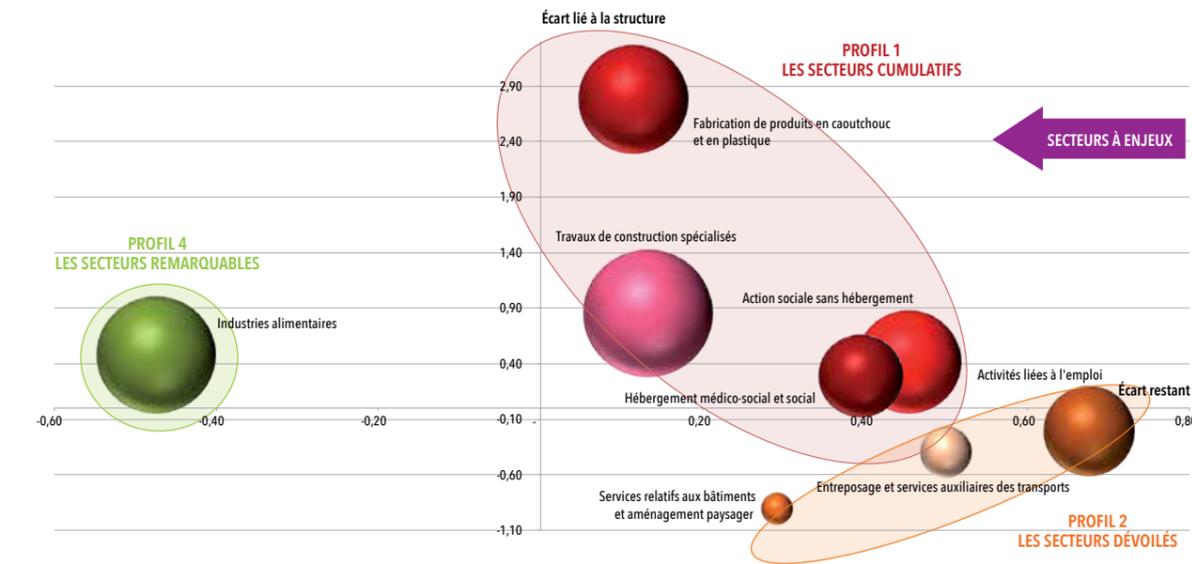
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 337 en 2013.

TABLEAU 36 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Béthune - Bruay	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	2 718	41 151	5
Taux de fréquence	31,8	26,0	3
Taux de gravité	2,0	1,5	2
Indice de gravité	18,5	12,1	1
Maladies professionnelles	337	4 634	3
Indice de fréquence	5,7	4,3	3

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 15 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Béthune - Bruay



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 37 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone de Béthune - Bruay

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Action sociale sans hébergement Hébergement social et médico-social Travaux de construction spécialisés Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	Intérim Logistique Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager	Industrie agro-alimentaire
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●*	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception de l'intérim et la logistique

BÉTHUNE - BRUAY

Le poids important de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, de l'action sociale et des travaux de construction spécialisés sur Béthune - Bruay amplifie une fréquence déjà élevée des accidents du travail à structure neutralisée (profil 1). L'aide par le travail engendre de nombreux accidents du travail de par son poids économique important au sein de l'action sociale. L'aide à domicile est aussi responsable de nombreux sinistres dans les activités d'action sociale, mais cela dénote des problématiques spécifiques de santé au travail. Le poids économique élevé de l'hébergement médicalisé pour personnes âgées, de l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés et de l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés a un effet marqué sur la sinistralité. Cet effet se combine à un risque d'exposition important dans l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés, l'hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux et l'hébergement social pour enfants en difficultés.

Les secteurs du profil 2 révèlent des problématiques de santé au travail. L'industrie agro-alimentaire se démarque par une fréquence contenue des accidents du travail, à structure neutralisée (profil 4).

4.12 ZONE D'EMPLOI DE SAINT-OMER



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Saint-Omer profite d'une situation géographique privilégiée à égale distance de l'aire urbaine centrale entre Lille et Arras et du littoral. La zone connaît néanmoins une relative faiblesse de ses liaisons routières et ferroviaires avec Lille et Dunkerque. Malgré une forte progression démographique, le territoire compte le deuxième plus faible nombre d'habitants avec 116 400 personnes recensées en 2011.

TABLEAU 38 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Saint-Omer

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	20 %
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	11 %
Industrie du papier et du carton	7 %
Transports terrestres et transport par conduites	6 %
Travaux de construction spécialisés	5 %

Source : Accoss - Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

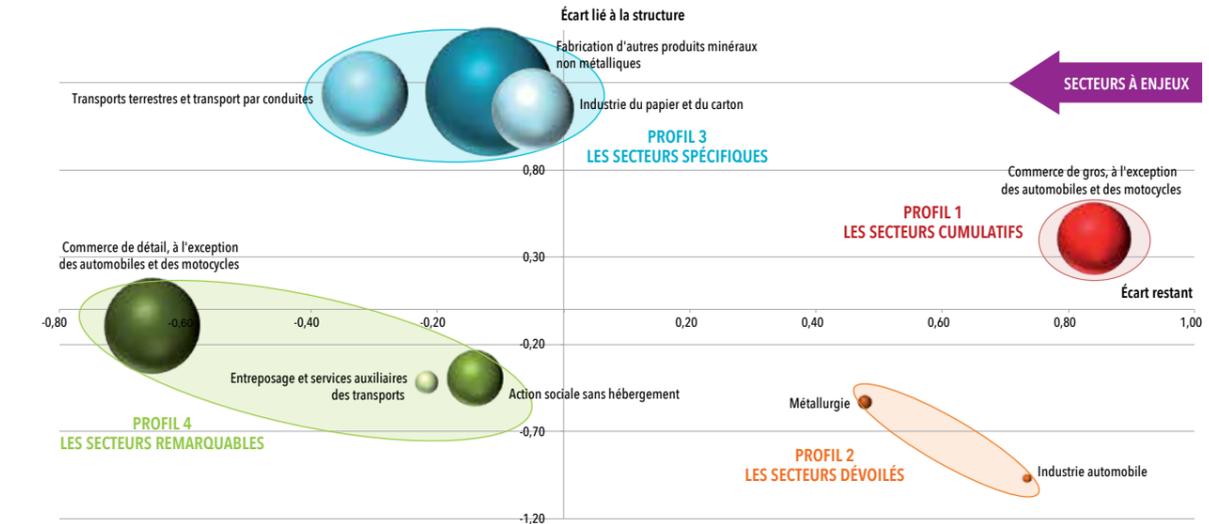
En 2013, 1 073 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Saint-Omer, soit 3 % des accidents de la région. Le risque d'accidents du travail apparaît parmi les moins élevés de la région, avec un taux de fréquence de 22,3, en diminution. Parmi les trois grands secteurs d'activité, la fréquence des accidents du travail se réduit dans l'industrie et reste nettement inférieure à la moyenne régionale. Le taux de gravité augmente rapidement mais reste inférieur à la moyenne régionale. Cette évolution est liée à la hausse marquée de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont les moins fréquentes en région, l'indice de gravité s'élevant à 9,4 pour la zone. Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 122 en 2013.

TABLEAU 39 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Saint-Omer	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 073	41 151	14
Taux de fréquence	22,3	26,0	13
Taux de gravité	1,2	1,5	12
Indice de gravité	9,4	12,1	15
Maladies professionnelles	122	4 634	11
Indice de fréquence	3,9	4,3	5

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 16 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone de Saint-Omer



Source : Carsat Nord-Picardie - Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur.

TABLEAU 40 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Saint-Omer

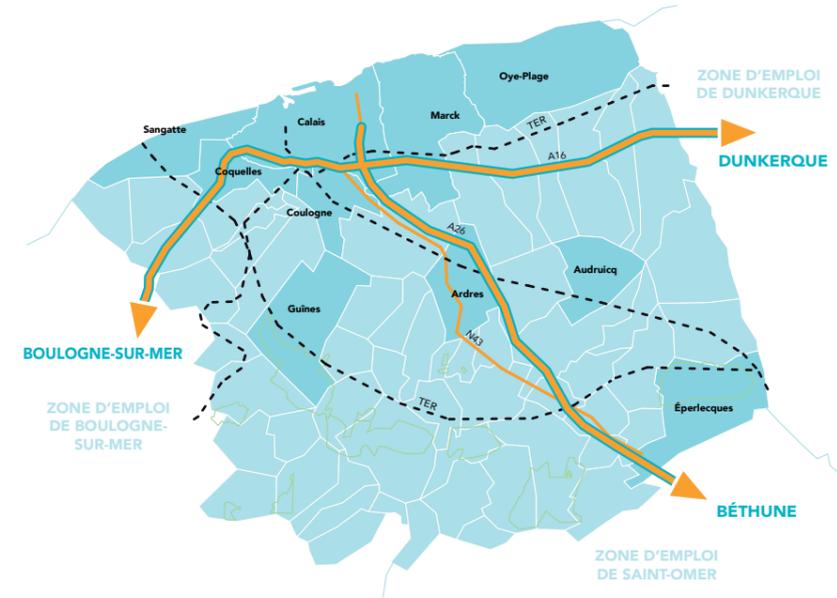
	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Commerce de gros	Industrie automobile Métallurgie	Verre Papier-carton Transports terrestres	Action sociale sans hébergement Logistique Commerce de détail
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable



Le commerce de gros cumule poids économique important et sinistralité marquée (profil 1), notamment dans le commerce alimentaire non spécialisé. À structure neutralisée, l'industrie automobile et la métallurgie révèlent une sinistralité sur un faible nombre d'emplois (profil 2). Particulièrement spécifiques, le verre et le papier-carton présentent une sinistralité ordinaire à structure neutralisée. L'exposition aux accidents du travail apparaît plus réduite dans les transports terrestres, également très développés sur le territoire (profil 3). À structure neutralisée, l'action sociale, la logistique et le commerce de détail se démarquent par une fréquence contenue des accidents du travail (profil 4).

4.13 ZONE D'EMPLOI DE CALAIS



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

Situé sur la façade littorale entre Dunkerque et Boulogne-sur-Mer, le territoire dispose d'infrastructures favorables à son développement. La zone est desservie par les autoroutes A16 et A26, l'aéroport de Calais-Marck, un réseau ferroviaire reliant Calais à Paris et Londres, le tunnel sous la Manche et les liaisons maritimes vers la Grande-Bretagne avec la proximité du détroit du pas de Calais, le plus fréquenté au monde après celui de Malacca. Son port et le tunnel sous la Manche lui permettent de tenir le premier rang national pour le trafic de voyageurs. En croissance démographique, le Calais compte 164 000 habitants, soit 4 % du poids régional.

TABLEAU 41 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Calais

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	14 %
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	7 %
Transports terrestres et transport par conduites	6 %
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	5 %
Action sociale sans hébergement	5 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

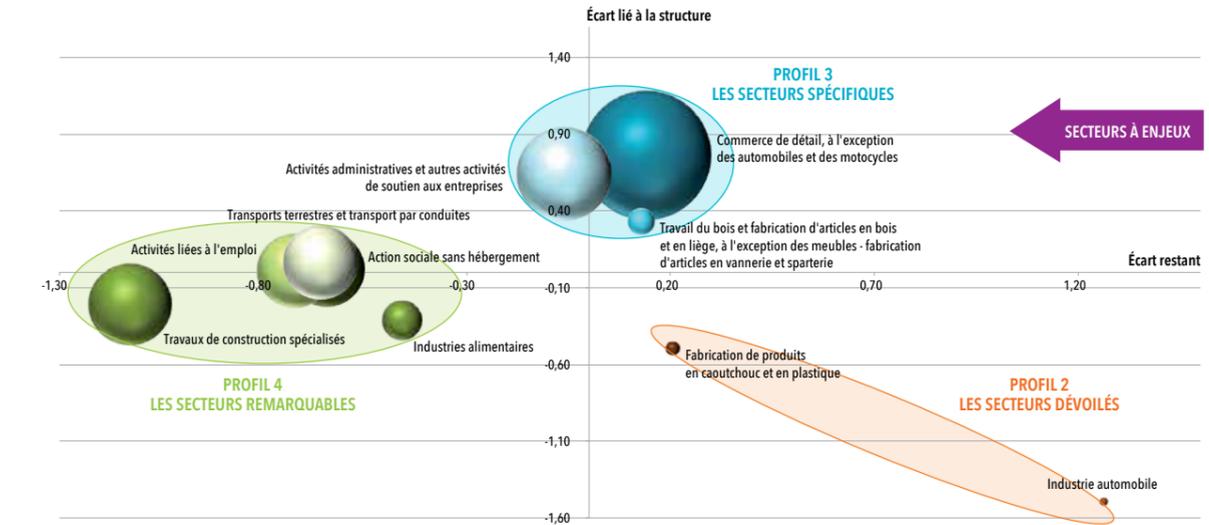
En 2013, 1 131 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Calais, soit 3 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît moins élevé qu'en région, avec un taux de fréquence de 23,0, en recul. La baisse est liée à la diminution de la fréquence des accidents du travail dans l'industrie et la construction. Le taux de gravité augmente mais reste parmi les plus faibles de la région. Cette hausse est liée à l'allongement de la durée moyenne d'arrêt. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 14,8 pour la zone. Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 114 en 2013.

TABLEAU 42 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Calais	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 131	41 151	12
Taux de fréquence	23,0	26,0	12
Taux de gravité	1,2	1,5	13
Indice de gravité	14,8	12,1	4
Maladies professionnelles	114	4 634	12
Indice de fréquence	3,5	4,3	8

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 17 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone de Calais



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 43 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Calais

	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Industrie automobile Plasturgie	Commerce de détail Travail du bois Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (centres d'appels, activités liées au tunnel sous la Manche)	Industrie agro-alimentaire Action sociale sans hébergement Transports terrestres Intérim Travaux de construction spécialisés
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable

À structure neutralisée, l'industrie automobile et la plasturgie révèlent une sinistralité sur un faible nombre d'emplois (profil 2). Les secteurs spécifiques du profil 3 bénéficient d'une « sinistralité hors structure » relativement proche de la moyenne régionale. L'effet de structure est important notamment pour les supermarchés, le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé, le commerce de détail de meubles et le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé dont l'emploi est surreprésenté dans la zone. Corrigés des effets de structure, les secteurs du profil 4 contiennent notablement leur risque d'exposition aux accidents du travail.

CALAIS

4.14 ZONE D'EMPLOI DE BOULOGNE-SUR-MER



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer est en grande partie couverte par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Parmi les équipements structurant cet espace, le port de Boulogne-sur-Mer joue un rôle primordial par ses qualités de premier port de pêche français et de première plateforme européenne de transformation des produits de la mer générant d'importants flux commerciaux (380 000 tonnes de poissons importées). Le territoire concentre 80 % des entreprises de la filière halieutique régionale principalement à Capécure. La zone occupe le 10^e rang en nombre d'emplois.

TABLEAU 44 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Boulogne-sur-Mer

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	12 %
Industries alimentaires	10 %
Travaux de construction spécialisés	7 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	6 %
Action sociale sans hébergement	5 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 1 577 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer, soit 4 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît plus élevé qu'en région, avec un taux de fréquence de 27,2, en diminution. La baisse concerne les trois grands secteurs d'activité, l'industrie et la construction dans une plus forte mesure.

Le taux de gravité augmente mais est proche de l'indicateur enregistré en région. Cette évolution est liée à l'allongement de la durée moyenne d'arrêt et aurait été plus marquée si les sinistres n'avaient pas diminué. Les incapacités permanentes sont un peu plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 12,5 pour la zone.

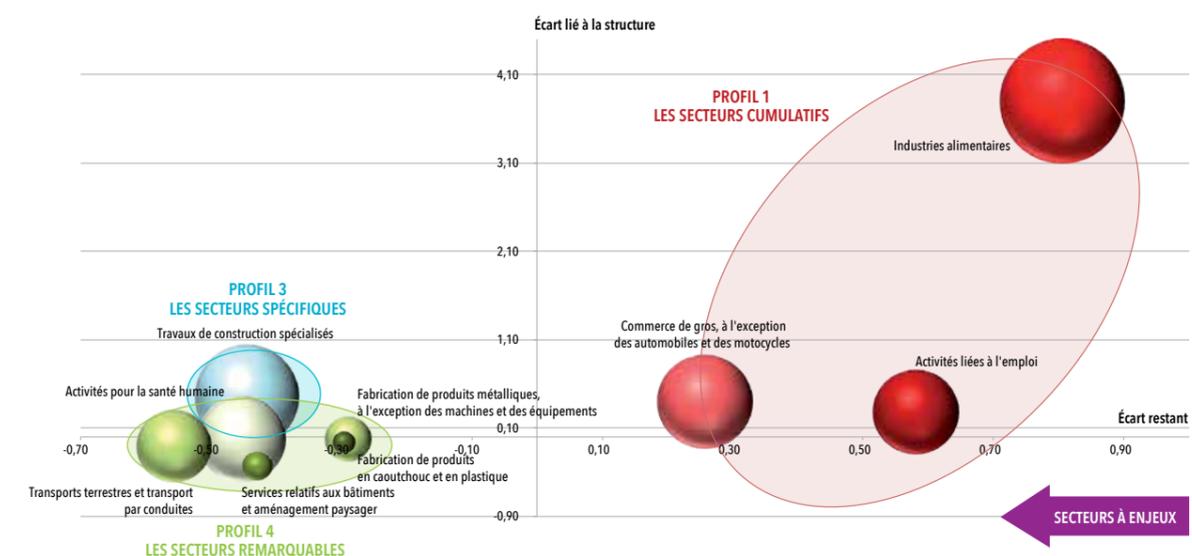
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 233 en 2013.

TABLEAU 45 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Boulogne-sur-Mer	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	1 577	41 151	9
Taux de fréquence	27,2	26,0	6
Taux de gravité	1,5	1,5	6
Indice de gravité	12,5	12,1	9
Maladies professionnelles	233	4 634	6
Indice de fréquence	6,0	4,3	1

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 18 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone de Boulogne-sur-Mer



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 46 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer

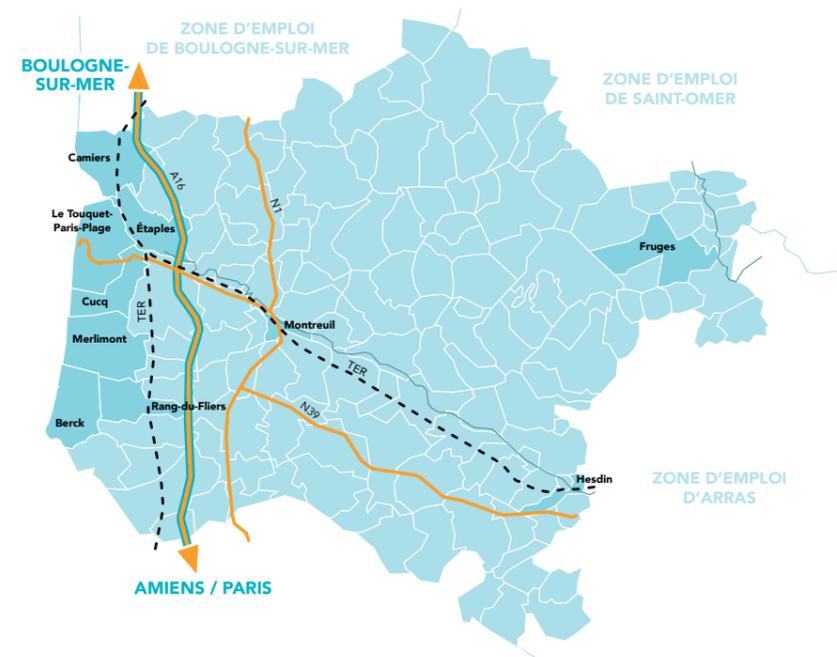
	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Industrie agro-alimentaire Intérim Commerce de gros	Travaux de construction spécialisés	Fabrication de produits métalliques Plasturgie Santé Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager Transports terrestres
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable



L'industrie agro-alimentaire et sa filière halieutique (transformation et conservation de poissons, de crustacés et de mollusques), l'intérim et le commerce de gros accentuent une fréquence d'exposition élevée à structure neutralisée par un poids économique important sur le territoire (profil 1). Les travaux de construction spécialisés sont identifiés dans l'analyse par leur spécificité économique mais présentent un bilan de sinistralité favorable à structure économique comparable (profil 3). Dans le profil 4, le risque d'exposition est limité par un poids économique et une sinistralité plus faibles qu'en moyenne régionale.

4.15 ZONE D'EMPLOI DE BERCK - MONTREUIL



Source : Directe Nord - Pas-de-Calais

La zone d'emploi de Berck - Montreuil regroupe 104 800 habitants dans 140 communes, soit 3 % de la population du Nord - Pas-de-Calais. Elle occupe l'avant-dernier rang en nombre d'emplois dans les secteurs concurrentiels.

TABLEAU 47 : Premiers secteurs d'activité concurrentiels présents sur Berck - Montreuil

Secteurs d'activité	Part de l'emploi
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	14 %
Activités pour la santé humaine	11 %
Action sociale sans hébergement	8 %
Travaux de construction spécialisés	6 %
Restauration	6 %

Source : Accoss Calculs : Directe Nord - Pas-de-Calais

En 2013, 857 accidents du travail ont été déclarés dans la zone d'emploi de Berck - Montreuil, soit 2 % des accidents de la région. Le risque d'accidents apparaît moins élevé qu'en région, avec un taux de fréquence de 23,0, en baisse. Cette variation est imputable à la diminution du volume d'accidents des trois grands secteurs d'activité, particulièrement marquée dans l'industrie et la construction. Dans ce dernier, les accidents du travail sont à nouveau plus fréquents qu'en moyenne.

Le taux de gravité évolue peu et reste moins élevé qu'en région. Cette quasi-stagnation est liée à la diminution des accidents du travail, pour une durée moyenne d'arrêt en hausse. Les incapacités permanentes sont plus fréquentes qu'en région, l'indice de gravité s'élevant à 13,3 pour la zone.

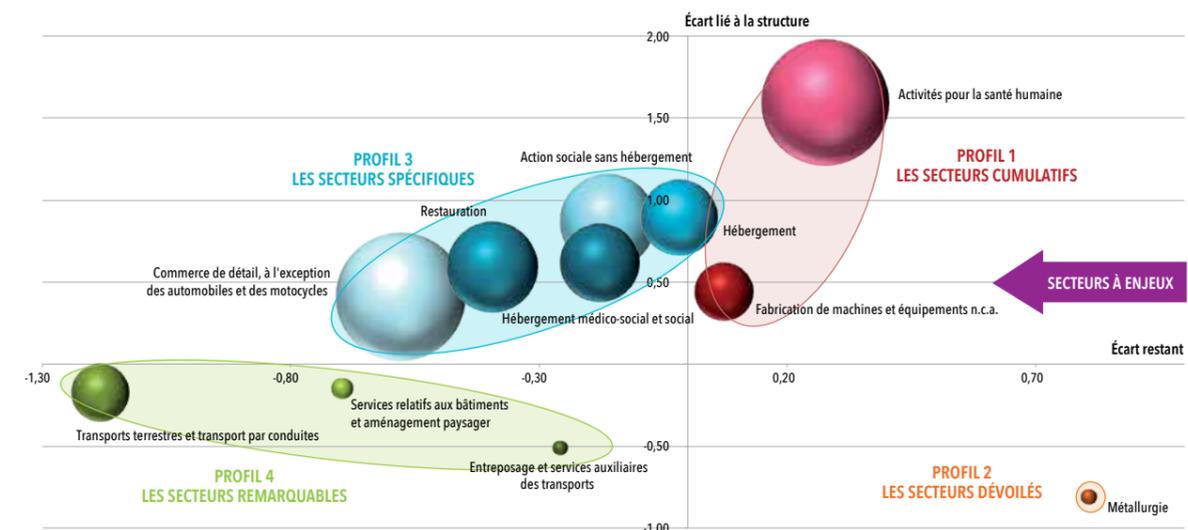
Le volume de maladies professionnelles indemnisées est en hausse pour atteindre 131 en 2013.

TABLEAU 48 : Indicateurs de sinistralité en 2013

	Berck - Montreuil	Nord - Pas-de-Calais	Rang de la zone d'emploi
Accidents du travail	857	41 151	15
Taux de fréquence	23,0	26,0	11
Taux de gravité	1,3	1,5	11
Indice de gravité	13,3	12,1	8
Maladies professionnelles	131	4 634	10
Indice de fréquence	5,4	4,3	4

Source : Carsat Nord-Picardie

GRAPHIQUE 19 : Profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone de Berck - Montreuil



Source : Carsat Nord-Picardie Traitements : Directe Nord - Pas-de-Calais

Note de lecture : chaque secteur est positionné selon l'effet de son poids économique (ordonnée) et l'effet de la « sinistralité hors structure » (abscisse). La taille de la sphère est proportionnelle au nombre d'heures travaillées dans le secteur

TABLEAU 49 : Synthèse des profils des principaux secteurs impactant la fréquence des accidents du travail dans la zone d'emploi de Berck - Montreuil

	PROFIL 1 SECTEURS CUMULATIFS	PROFIL 2 SECTEURS DÉVOILÉS	PROFIL 3 SECTEURS SPÉCIFIQUES	PROFIL 4 SECTEURS REMARQUABLES
	Santé Fabrication de machines et équipements	Métallurgie	Action sociale sans hébergement Hébergement médico-social et social Hébergement Restauration Commerce de détail	Logistique Nettoyage intérieur et extérieur de bâtiments, aménagement paysager Transports terrestres
Effet du poids économique (1)	●	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	●	●*	●

● Défavorable ● Dans la moyenne régionale ● Favorable * à l'exception du commerce de détail

La santé et la fabrication de machines et équipements cumulent poids économique important et sinistralité marquée (profil 1). Les activités hospitalières sont principalement responsables du positionnement des activités de santé humaine, du fait du poids économique élevé du secteur, mais aussi de problématiques spécifiques de santé au travail. À structure neutralisée, la métallurgie révèle une sinistralité sur un faible nombre d'emplois (profil 2). Très développés sur le territoire, l'action sociale avec et sans hébergement, l'hôtellerie-restauration et le commerce de détail présentent un bilan de sinistralité plus favorable qu'en moyenne régionale, à structure économique comparable (profil 3). Dans le commerce de détail, la contribution des diverses activités est assez diluée bien que le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé contribue à diminuer la sinistralité de la zone. Les secteurs du profil 4 se démarquent par une fréquence contenue des accidents du travail, encore atténuée par un poids économique plus faible que dans le Nord - Pas-de-Calais.

BERCK - MONTREUIL

MÉTHODOLOGIE

Analyse structurelle-résiduelle

La comparaison détaillée des taux de fréquence régional et national doit prendre en compte les différences de structure économique (répartition des heures travaillées entre les secteurs) différenciant la région de la moyenne nationale.

L'effet dû à la structure économique est neutralisé en appliquant dans la région la structure économique nationale utilisée comme référence. L'effet spécifique hors structure peut ainsi être déduit : il correspond au taux de fréquence si la région avait ses heures travaillées réparties selon la structure nationale.

La décomposition de la différence des taux de fréquence peut s'écrire ainsi :

$$\text{Taux}_{\text{NPdC}} - \text{Taux}_{\text{France}} = \sum_i \text{Poids}_{\text{France}}(i) (\text{Taux}_{\text{NPdC}}(i) - \text{Taux}_{\text{France}}(i)) + \sum_i \text{Taux}_{\text{NPdC}}(i) (\text{Poids}_{\text{NPdC}}(i) - \text{Poids}_{\text{France}}(i))$$

Écart de taux de fréquence = écart non imputable à la structure économique + écart lié à la structure économique

L'écart de taux de fréquence se décompose entre un écart de structure et un écart résiduel lié à des problématiques propres à la santé au travail et à d'autres effets tels que la composition de l'emploi salarié par âge, genre, type de métier, qualification...

DÉFINITIONS

Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux conceptions : celle de la durée de l'arrêt de travail et celle de l'incapacité permanente. Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne de ce fait l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué par le taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit environ 6 % des accidents. Cette définition de la gravité peut être évaluée en observant l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Cet indice rapporte le nombre de maladies professionnelles avec première indemnisation pour 1 000 salariés.

Les sinistres du compte global ne sont pas inclus dans les statistiques de maladies professionnelles. Le lieu géographique des maladies n'est pas déterminé précisément car elles ne sont pas imputées aux employeurs.

L'INFLUENCE DU TISSU ÉCONOMIQUE SUR LA FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La santé au travail dans le Nord - Pas-de-Calais. n°12. Juin 2015
ISSN : 2101 – 4469

Directeurs de la publication : Francis de Block, Jean-François Bénévisse

Comité de rédaction

Directe Nord - Pas-de-Calais : Juliette Culot, Bruno Clément-Ziza

CARSAT Nord-Picardie : Letizia Chiarore, Monique Crespel

MSA Nord - Pas-de-Calais : Sylvie Coche, Agathe Anselin

LES ACTEURS RÉGIONAUX DE LA SANTÉ AU TRAVAIL :

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail – CARSAT Nord-Picardie

11, allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq cedex
Téléphone : 0 821 10 59 60 – Fax : 03 20 05 62 50
www.carsat-nordpicardie.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Direccte

Les Arcades de Flandres
70, rue Saint-Sauveur BP 456 – 59021 Lille cedex
Téléphone : 03 20 96 48 60 – Fax : 03 20 52 74 63
www.direccte.gouv.fr

Mutualité Sociale Agricole du Nord - Pas-de-Calais

Adresse postale : 59716 Lille cedex 9
Adresse physique : 33, rue du Grand But, 59160 Capinghem
Téléphone : 03 20 00 20 00
www.msa59-62.fr

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Université de Lille 2 – Faculté de Médecine

www.univ-lille2.fr

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille

www.chru-lille.fr

Institut de veille sanitaire en Région Nord – Pas-de-Calais et Picardie

www.invs.sante.fr

Les services de santé au travail du Nord – Pas-de-Calais

www.entrepriseetsante.com

Assurance maladie - Risques professionnels

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Institut national de recherche et de sécurité - INRS

www.inrs.fr

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

www.travail-emploi.gouv.fr

www.travailler-mieux.gouv.fr

www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr

Observatoire EVREST

www.evrest.istnf.fr

Institut de santé au travail du Nord de la France - ISTNF

www.istnf.fr

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics – OPPBTP

www.oppbtp.fr

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail – ANACT

www.anact.fr

